

Compte administratif

Ville de Strasbourg

NOTE DE PRÉSENTATION



Contrairement au budget primitif, qui est un état des crédits prévisionnels, le compte administratif se présente comme un document à caractère définitif, faisant le relevé exhaustif des opérations comptables de l'ordonnateur, en recettes et en dépenses, réalisées au cours de l'exercice comptable.

SOMMAIRE

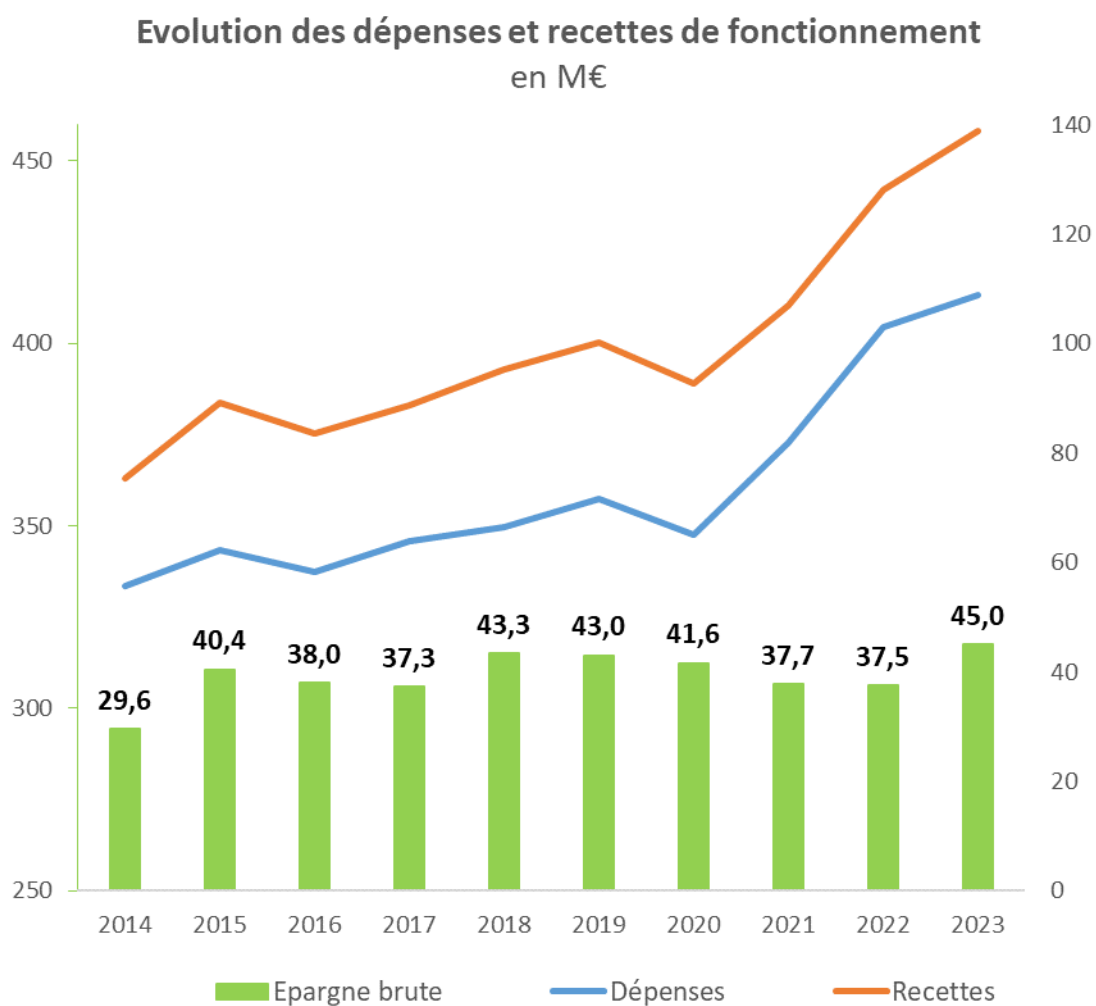
SOMMAIRE	4
I. LES EQUILIBRES FINANCIERS	5
Les indicateurs de gestion	6
Les résultats de l'exercice 2023	10
II. LES COMPTES 2023	13
Le fonctionnement	15
1. Les dépenses de fonctionnement.....	15
2. Les recettes de fonctionnement.....	23
L'investissement.....	33
3. Les dépenses d'investissement	34
4. Les recettes d'investissement	39
Le CA lu autrement	42
III. LA DETTE	52
1. La dette propre	53
2. La dette garantie	59
IV. LE BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE	61
V. LES PARTICIPATIONS DANS LES S.E.M. ET S.P.L.	64
VI. LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES	66

I. LES EQUILIBRES FINANCIERS

Les indicateurs de gestion

Hors cessions, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 458,1 M€ et sont en hausse de 3,7 % par rapport à 2022. Cessions incluses, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 478,1 M€ et ont connu en 2023 une hausse de 4,1 % par rapport à 2022.

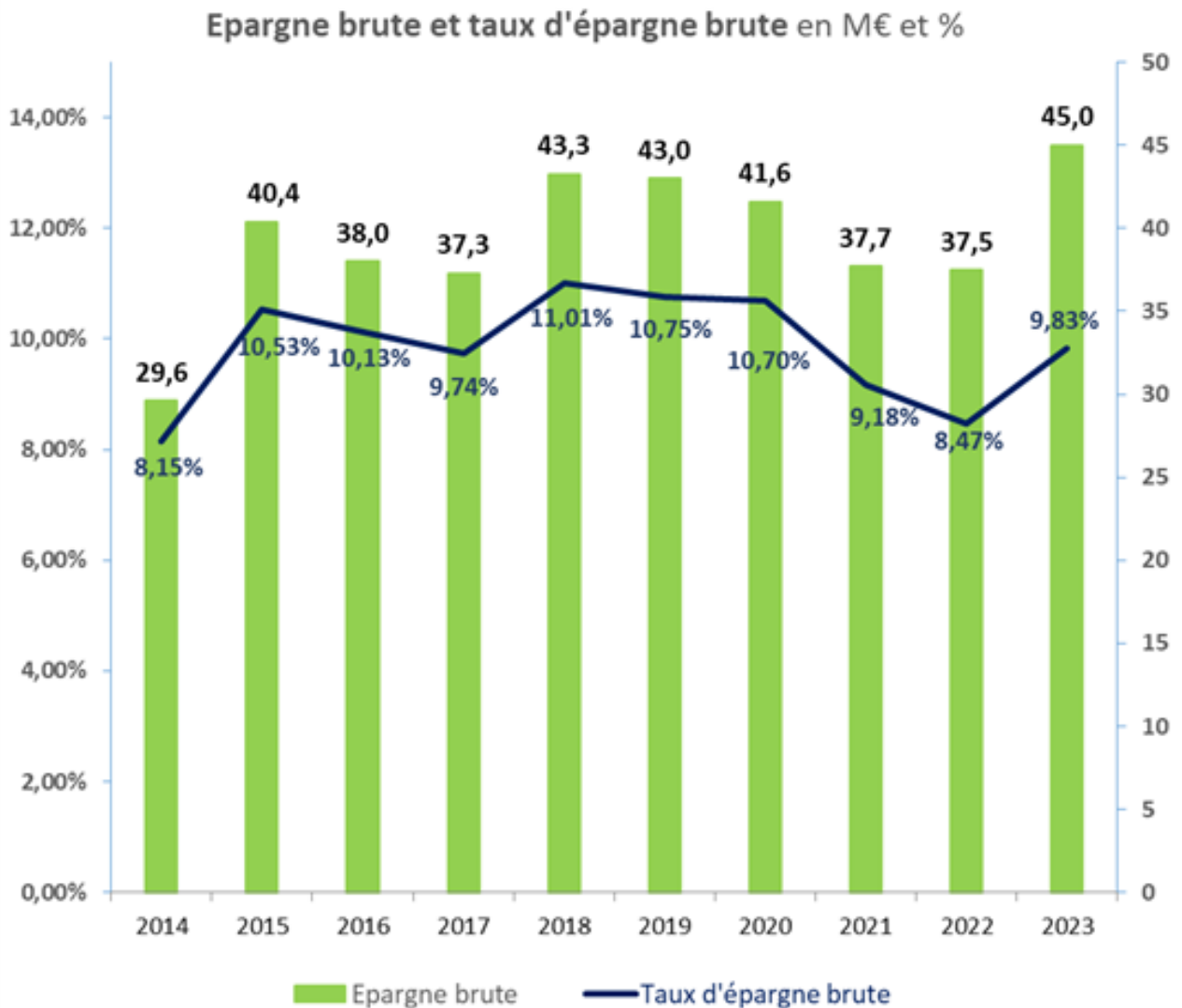
Les dépenses réelles de fonctionnement, s'élevant à 413,1 M€, ont quant à elles enregistré une hausse de 2,1 % par rapport à 2022.



Épargne brute et taux d'épargne brute

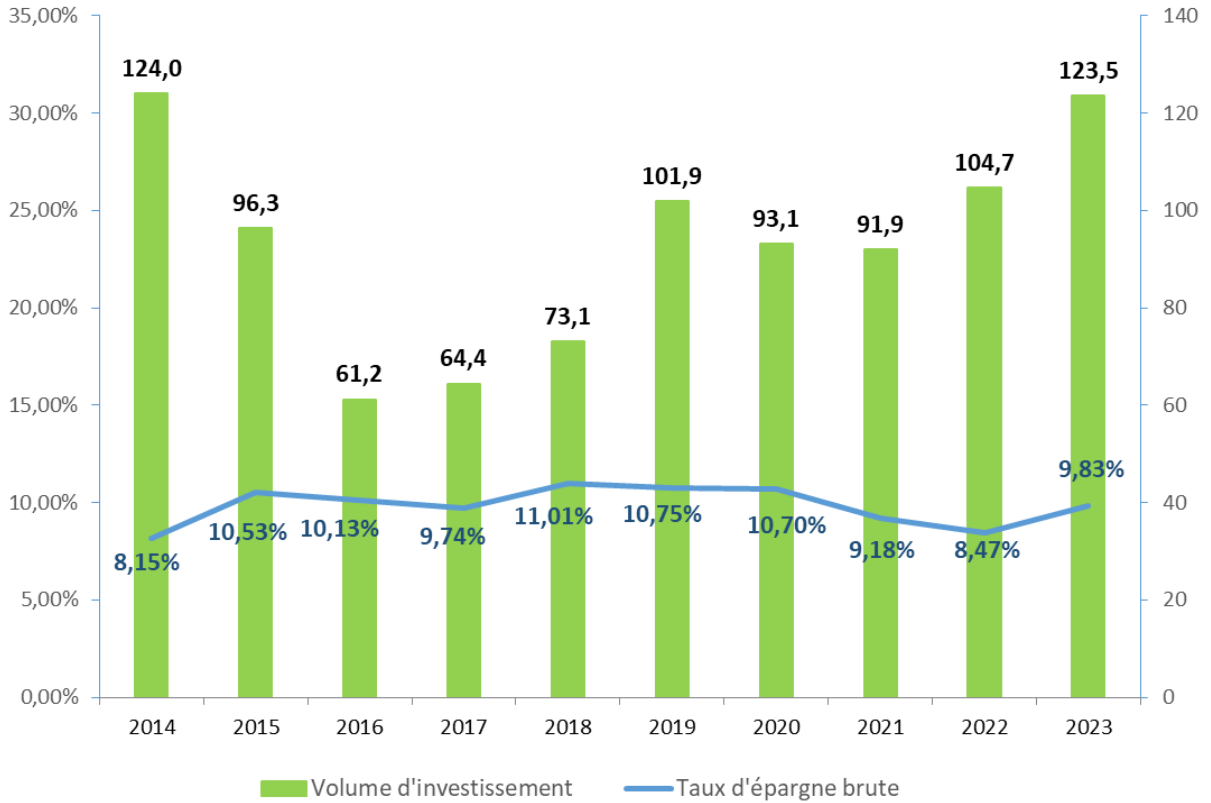
L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois ses dépenses de fonctionnement assurées (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.



Les 45 M€ d'épargne brute dégagés en 2023 représentent un taux d'épargne brute de 9,83 %, inférieur au 1^{er} seuil de vigilance de 10 %. Ce taux est en augmentation, la hausse des dépenses étant contenue grâce notamment aux mesures de sobriété énergétique. Cette épargne brute a contribué au financement d'un volume d'investissement opérationnel de 123,5 M€.

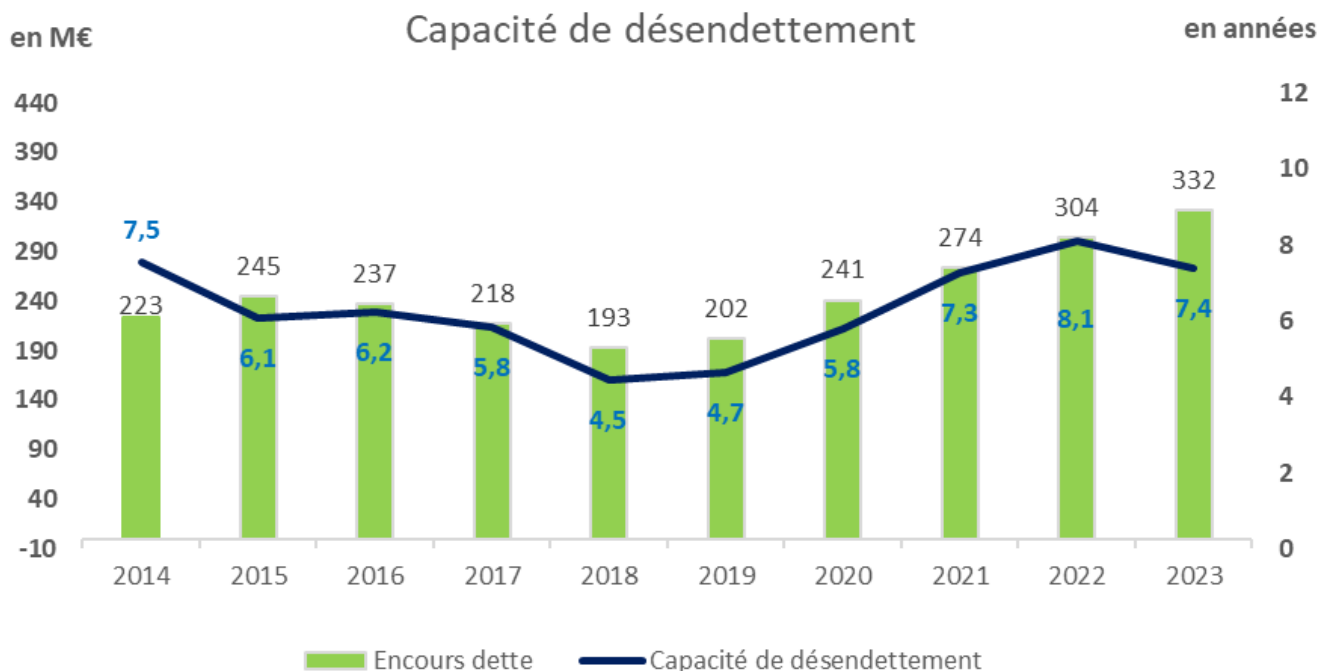
Volume d'investissement opérationnel et taux d'épargne brute
en M€ et %



Capacité de désendettement

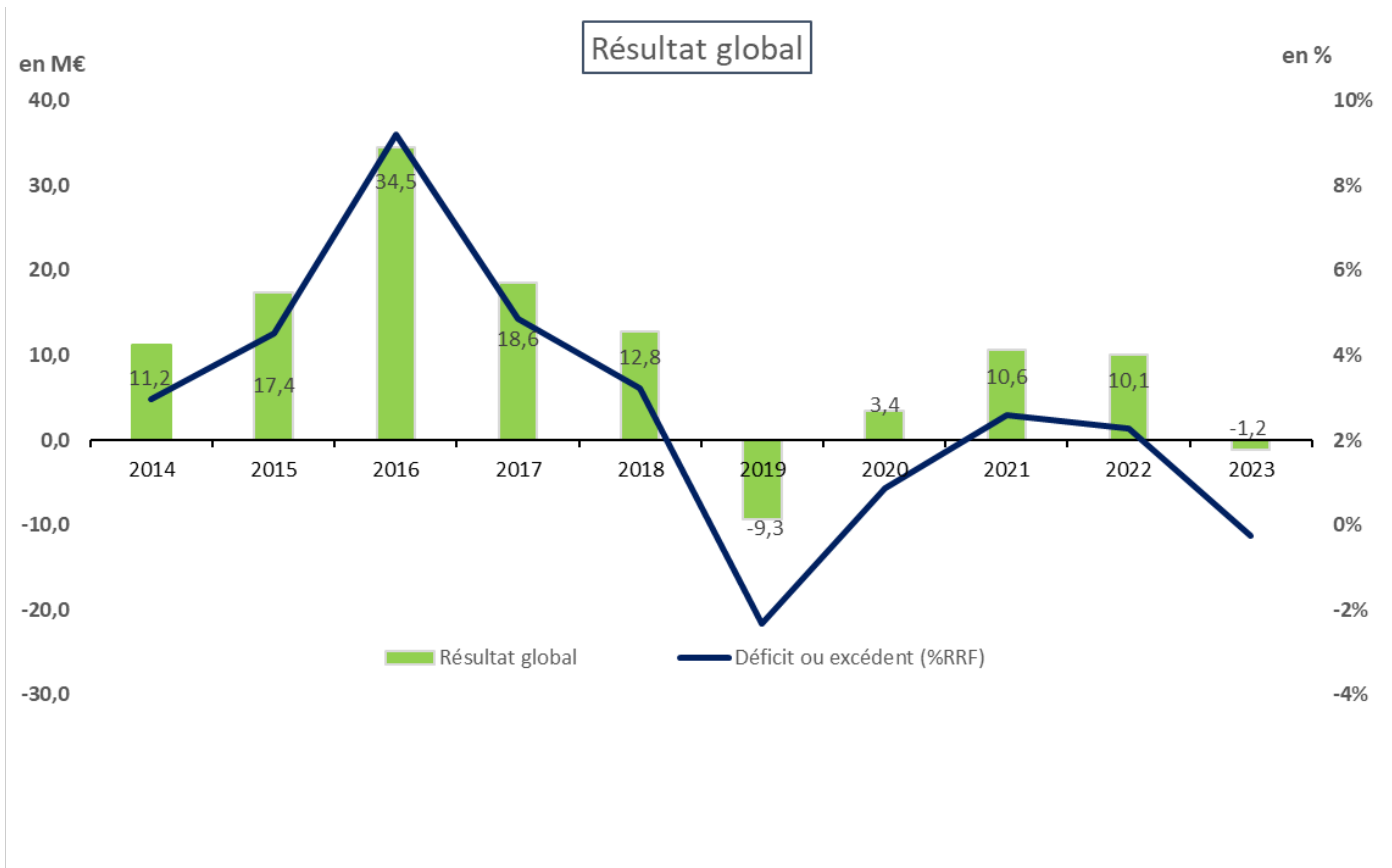
Principal ratio d'analyse du poids de la dette d'une collectivité locale, la capacité de désendettement indique la durée théorique nécessaire à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en recourant à son épargne brute, exprimée en nombre d'années. Elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée sur l'année.

Au 31 décembre 2023, la capacité de désendettement de la Ville est de 7,4 ans, en deçà des seuils d'alerte. En 2023, la Ville a mobilisé 56 M€ d'emprunts nouveaux pour financer l'investissement, mais remboursant dans le même temps 28 M€ de capital, amenant à un encours de dette en progression de 28 M€.



Les résultats de l'exercice 2023

Le résultat global 2023 hors restes à réaliser s'établit à +2,7 M€, montant issu d'un résultat de fonctionnement de 35 M€ et d'un besoin de financement de la section d'investissement de 32,3 M€ (voir détails ci-après). En incluant les restes à réaliser, le résultat global est de - 1,2 M€, soit représentant -0,8 % des recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2023.



VILLE DE STRASBOURG
RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	464 100 000,00	464 100 000,00
Mandats et titres émis	453 461 278,81	478 315 063,52
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>24 853 784,71</i>
Résultat reporté		10 108 058,29
Total réalisé	453 461 278,81	488 423 121,81
<i>Taux de réalisation</i>	<i>97,71 %</i>	<i>105,24 %</i>
Résultat cumulé		34 961 843
Reste à réaliser	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	228 200 000,00	228 200 000,00
Mandats et titres émis	165 771 977,88	147 413 796,22
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>18 358 181,66</i>	
Résultat reporté	13 904 727,12	
Total réalisé	179 676 705	147 413 796,22
<i>Taux de réalisation</i>	<i>78,74 %</i>	<i>64,60 %</i>
Résultat cumulé	32 262 908,78	
Reste à réaliser	3 865 651,23	0,00

L'exercice 2023 est clôturé avec un résultat cumulé de la section de fonctionnement de 35 M€ :

<i>En M€</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat reporté	0	0,5	0	0	2,9	0	0	0	10,6	10,1
Résultat de l'exercice	19,8	30,6	28	27	33	29,2	25,1	21,8	17	24,9
Résultat de fonctionnement cumulé	19,8	31,1	28	27	35,8	29,2	25,1	21,8	27,6	35

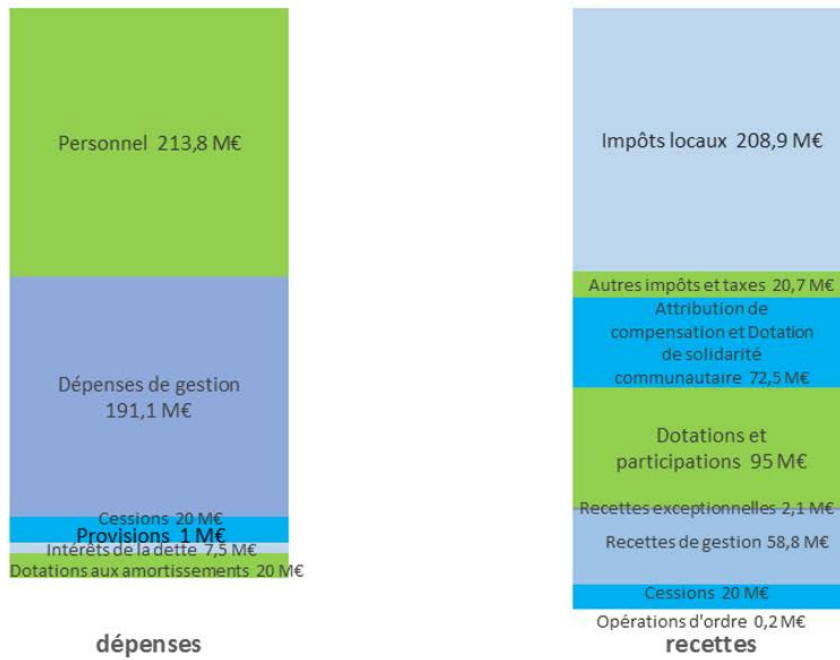
La section d'investissement présente un besoin de financement de 32,3 M€. Ce résultat découle :

- de dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 165,8 M€, avec un taux de réalisation de 79,4 % de la prévision budgétaire,
- de recettes d'investissement s'élevant à 147,4 M€,
- d'un résultat reporté de -13,9 M€

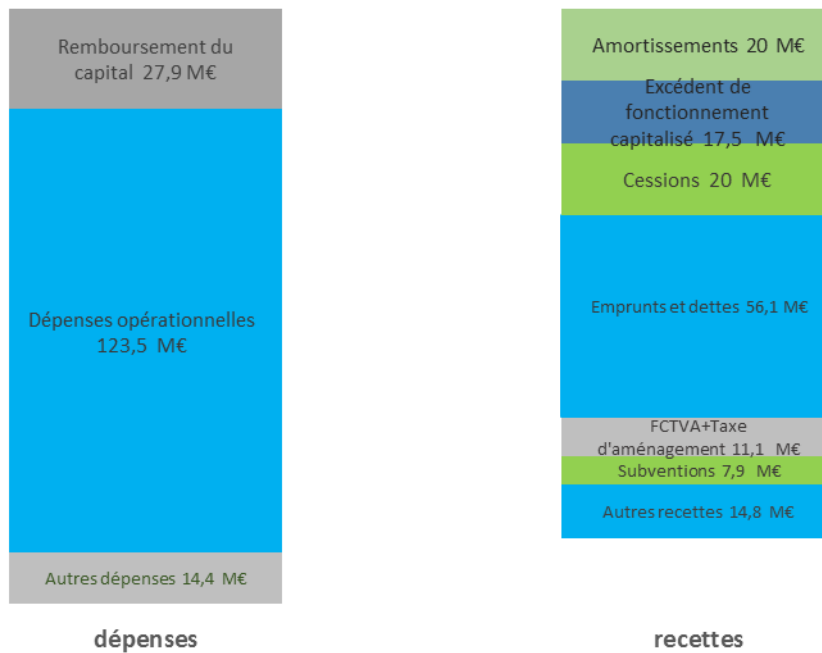
<i>En M€</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2020	2020	2021	2022	2023
Résultat reporté	-47,3	-8,6	-13,4	6,6	-6,1	-19,5	-35,3	-17,2	-7,1	-13,9
Résultat de l'exercice	38,7	-4,8	20	-12,7	-13,4	-15,8	18,1	10,1	-6,8	-18,4
Résultat d'investissement	-8,6	-13,4	6,6	-6,1	-19,5	-35,3	-17,2	-7,1	-13,9	-32,3

II. LES COMPTES 2023

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Le fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2023				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	NATURE DES DEPENSES	PREVISIONS	REALISATIONS	%
1	Charges de gestion générale	121 352 793	111 691 519	92,04%
	> Achats et variation de stocks	50 334 467	46 894 195	93,17%
	* Energie	33 585 170	32 020 742	95,34%
	* Eau	1 191 105	747 264	62,74%
	* Fournitures	6 339 293	4 932 789	77,81%
	* Restauration scolaire	8 196 795	8 194 183	99,97%
	* Autres	1 022 103	999 218	97,76%
	> Autres charges et charges externes	66 699 602	60 804 213	91,16%
	* Entretien	12 002 572	10 216 760	85,12%
	* Services extérieurs (hors entretien)	12 978 295	11 787 096	90,82%
	* Autres services extérieurs	41 718 735	38 800 357	93,00%
	~ Remboursement de frais de fonctionnement avancés par l'Eurométropole	11 700 000	12 477 897	106,65%
	> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	4 318 724	3 993 111	92,46%
2	Charges de personnel	219 046 478	213 791 510	97,60%
	> Remboursement à l'Eurométropole des dépenses de personnel Ville	214 978 000	210 101 204	97,73%
	> Dépenses du personnel propres à la Ville	2 371 918	1 995 027	84,11%
	Remboursement de l'Eurométropole (Pensions de droit local)	-600 000	-430 402	71,73%
	> Personnel extérieur à la Ville	1 678 460	1 678 460	100,00%
	> Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	18 100	16 819	92,92%
3	Autres charges de gestion courante	80 267 875	78 519 862	97,82%
	> Subventions	48 282 982	47 085 725	97,52%
	* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	3 235 188	3 172 825	98,07%
	* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	45 047 794	43 912 900	97,48%
	> Secours et dots	1 729 179	1 565 424	90,53%
	> Autres charges de gestion courante	30 255 715	29 868 713	98,72%
	~ Opéra du Rhin	6 940 037	6 939 397	99,99%
	~ EPCC HEAR	4 960 000	4 960 000	100,00%
	~ Education	3 070 294	3 070 294	100,00%
	~ Orchestre philharmonique	10 100 000	10 100 000	100,00%
	~ Bains municipaux	1 856 000	1 804 366	97,22%
	~ Autres	3 329 384	2 994 655	89,95%
4	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	343 000	301 098	87,78%
5	Charges financières	8 460 500	7 510 998	88,78%
	> Intérêts des emprunts et dettes	8 400 000	7 510 998	89,42%
	> Autres charges financières	60 500	0	0,00%
6	Charges exceptionnelles (hors cessions)	204 200	179 006	87,66%
	> Titres annulés (sur exercice antérieur)	204 200	179 006	87,66%
7	Cessions		20 043 745	
8	Dotations aux provisions	957 388	957 388	100,00%
9	Atténuation de produits	167 766	130 535	77,81%
10	Dépenses imprévues			
11	Financement de la section d'investissement	33 300 000	20 335 618	61,07%
	> Amortissements	20 383 000	19 988 377	98,06%
	> Amortissements des charges à répartir	400 000	347 241	86,81%
	> Virement à la section d'investissement	12 517 000	0	
	Total des dépenses de fonctionnement	464 100 000	453 461 279	97,71%

Les dépenses globales de la section de fonctionnement s'élèvent à **453,5 M€ en 2023**. Leur taux de réalisation est de 97,7 %.

Le taux de réalisation des dépenses réelles (ce qui exclut les opérations liées aux cessions et les amortissements) est de 95,9 %, ce qui représente 413,1 M€.

Le tableau ci-après retrace la comparaison, par rapport à l'année N-1, du réalisé chapitre par chapitre, afin de mieux mesurer les évolutions de 2023 par rapport à 2022.

CA - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2023				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
NATURE DES DEPENSES		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution
1	Charges de gestion générale	94 086 986	111 691 519	18,71%
>	Achats et variation de stocks	30 486 535	46 894 195	53,82%
	* Energie	16 165 799	32 020 742	98,08%
	* Eau	1 180 325	747 264	-36,69%
	* Fournitures	4 347 117	4 932 789	13,47%
	* Restauration scolaire	7 882 009	8 194 183	3,96%
	* Autres	911 284	999 218	9,65%
>	Autres charges et charges externes	59 629 902	60 804 213	1,97%
	* Entretien	9 732 172	10 216 760	4,98%
	* Services extérieurs (Hors entretien)	10 912 777	11 787 096	8,01%
	* Autres services extérieurs	38 984 953	38 800 357	-0,47%
	~ Remboursement de frais de fonctionnement avancés par l'Eurométropole	11 721 288	12 477 897	6,46%
>	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	3 970 549	3 993 111	0,57%
2	Charges de personnel	207 651 858	213 791 510	2,96%
>	Remboursement à l'EMS des dépenses de personnel Ville	203 908 619	210 101 204	3,04%
>	Dépenses du personnel propres à la Ville	2 151 562	1 995 027	-7,28%
	Remboursement de l'EMS (Pensions de droit local)	-462 958	-430 402	-7,03%
>	Personnel extérieur à la Ville	1 575 993	1 678 460	6,50%
>	Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	15 685	16 819	7,23%
3	Autres charges de gestion courante	77 145 142	78 519 862	1,78%
>	Subventions	48 115 260	47 085 725	-2,14%
	* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	2 626 607	3 172 825	20,80%
	* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	45 488 653	43 912 900	-3,46%
>	Secours et dots		1 565 424	
>	Autres charges de gestion courante	29 029 882	29 868 713	8,28%
	~ Opéra du Rhin	7 109 319	6 939 397	-2,39%
	~ EPCC HEAR	5 600 000	4 960 000	-11,43%
	~ Education	2 679 519	3 070 294	14,58%
	~ Orchestre Philharmonique	9 900 000	10 100 000	2,02%
	~ Bains municipaux	1 661 495	1 804 366	8,60%
	~ Autres	2 079 549	2 994 655	44,01%
4	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	260 490	301 098	15,59%
5	Charges financières	2 429 845	7 510 998	209,11%
>	Intérêts des emprunts et dettes	2 424 048	7 510 998	209,85%
>	Autres charges financières	5 797	0	-100,00%
6	Charges exceptionnelles (hors cessions)	2 562 940	179 006	-93,02%
>	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	6 909		
>	Bourses et prix	78 340		
>	Secours et dots	1 558 182		
>	Titres annulés (sur exercice antérieur)	374 734	179 006	-52,23%
>	Autres charges exceptionnelles	544 776		
7	Cessions	17 542 544	20 043 745	14,26%
8	Dotations aux provisions	19 955 136	957 388	-95,20%
9	Atténuation de produits	403 449	130 535	-67,65%
10	Amortissements	20 298 675	19 988 377	-1,53%
11	Amortissements des charges à répartir	347 241,03	347 241,03	0,00%
Total des dépenses de fonctionnement		442 684 306	453 461 279	2,43%

Les charges de gestion générale

Les charges de gestion générale (figurant au chapitre globalisé 011), financent le fonctionnement quotidien des services centraux et des équipements publics gérés en régie (crèches, bibliothèques, musées, etc.) ainsi que les services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés. Ce chapitre couvre également la location et l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, la formation, les impôts et taxes payés par la Ville.

Les charges de gestion générale s'élèvent à **111,7 M€** et connaissent une hausse (+17,6 M€) par rapport à 2022, principalement due à l'augmentation du coût de l'énergie et au contexte

inflationniste actuel. Les variations les plus importantes sont ainsi les suivantes :

- +15,8 M€ sur les dépenses d'énergie,
- +0,3 M€ pour la restauration scolaire.

Le remboursement des frais généraux de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour 12,5 M€ a, tout comme le remboursement des dépenses de personnel, fait l'objet d'une validation par la Commission mixte paritaire du 25 janvier 2024. Il est en hausse de 0,8 M€ en raison de l'évolution des dépenses numériques, du coût des assurances (+0,3 M€) et des dépenses liées aux solidarités (+0,3 M€).

Les charges de personnel

En vertu de la convention du 3 mars 1972, l'Eurométropole de Strasbourg assure la gestion de l'ensemble du personnel municipal et communautaire et prend à sa charge la totalité de ses rémunérations.

La Ville assure le remboursement de sa quote-part, calculée sur la base des salaires et charges effectivement payés et des répartitions entre les deux entités publiques validées par la Commission mixte paritaire Ville-Eurométropole de Strasbourg qui s'est réunie le 25 janvier 2024.

La Ville supporte en revanche la totalité des frais de pensions du régime local, l'Eurométropole de Strasbourg assurant le remboursement de sa quote-part, qui représente un montant de 0,4 M€ en 2023.

Les dépenses de personnel de la Ville s'élèvent ainsi à 213,8 M€ dont 210,1 M€ de reversement à l'Eurométropole de

Strasbourg au titre de l'exercice 2023. Ce reversement est en augmentation de +6,2 M€ (+3 %) par rapport à l'exercice 2022, intégrant notamment 2,2 M€ de prime exceptionnelle de fin d'année.

Hors prime exceptionnelle, la masse salariale est donc en augmentation maîtrisée de 1,9%.

Pour l'année 2023, le pourcentage de répartition Ville - Eurométropole des dépenses de personnel à la charge de la Ville de Strasbourg et de ses organismes rattachés (Œuvre Notre-Dame et Caisse des écoles) est de 58,66 % (58,88 % en 2022). Ce pourcentage est appliqué au total des salaires, charges et primes de fin d'année versés aux agents ainsi qu'aux autres dépenses liées à la gestion du personnel. Ce pourcentage a fait l'objet d'un contrôle exercé par la Commission mixte paritaire.

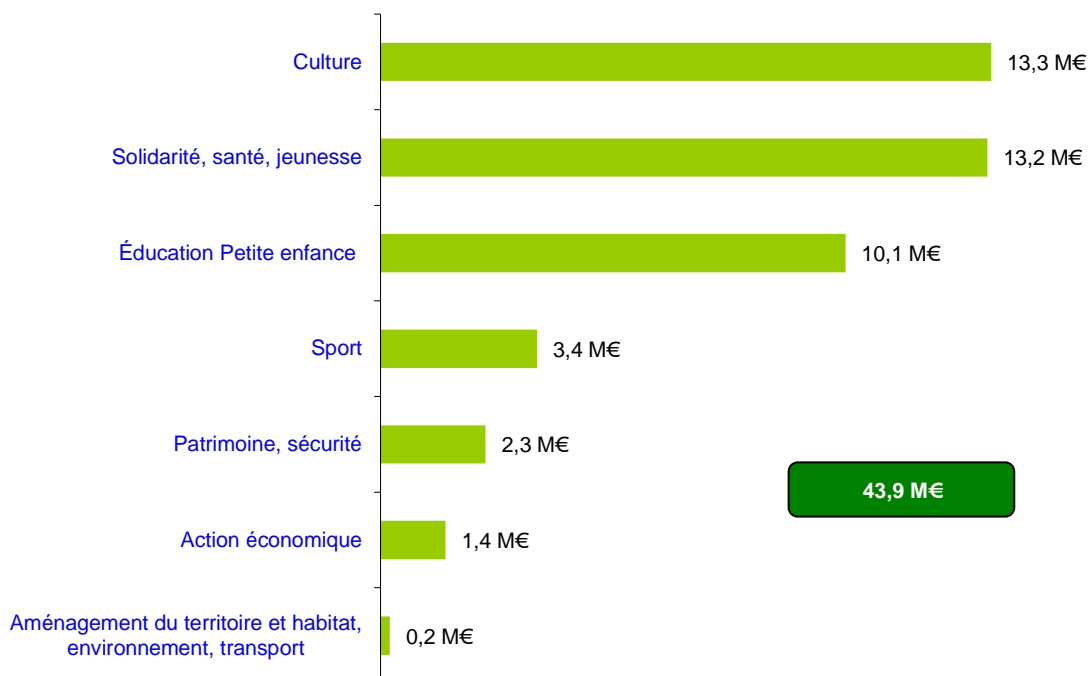
Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 1,8 % (+1,4 M€). Ce poste intègre majoritairement les subventions (47,1 M€) et les contributions à différents organismes (26,9 M€).

Les subventions

À hauteur de **47,1 M€**, elles concernent les subventions de fonctionnement versées aux associations ou aux organismes de droit public (CCAS et OND notamment). Elles sont en baisse de 2,1 % par rapport à 2022 en raison de la modification du mode de financement du contrat enfance jeunesse (-3,1 M€). À périmètre constant, l'évolution est de +2,1 M€.

Le graphique ci-dessous retrace la répartition par thématiques des subventions versées aux personnes de droit privé – principalement des associations - pour un montant total de 43,9 M€



L'état annexe au document réglementaire du compte administratif présente, outre les avantages en nature consentis par la collectivité, la liste exhaustive de l'ensemble des bénéficiaires de subventions de la Ville en 2023.

Les contributions et participations

Les **26,9 M€** mandatés sur ce poste en 2023 sont notamment constitués de :

- la contribution à l'Orchestre philharmonique pour 10,1 M€ (en hausse exceptionnelle de 0,2 M€ pour prendre en compte l'augmentation de leur masse salariale) ;
- la contribution de 6,9 M€ à l'Opéra du Rhin (en baisse de 0,2 M€, cette même somme ayant toutefois intégrée les dépenses de personnel) ;
- la contribution à la HEAR pour un montant de 5,6 M€ (en diminution

de 0,5 M€, pour prendre en compte le résultat cumulé excédentaire de l'établissement) ;

- les contributions aux écoles privées sous contrat pour 2,7 M€ (en hausse de 0,4 M€ pour accompagner la hausse des frais de l'énergie) ;
- la contribution aux Bains municipaux pour 1,8 M€ (en hausse de 0,1 M€).

Le niveau global des participations augmente ainsi de 2,7 M€ par rapport à 2022.

Les autres charges de gestion courante

Suite au changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2024 (passage de la M14 à la M57), les secours et dots ont intégré les charges de gestion courante. Ils s'élèvent en 2023 à 1,6 M€, stables par rapport à 2022.

On trouve également dans ce poste de dépenses les indemnités des élu·es (1,5 M€) et les créances irrécouvrables (0,4 M€).

Les charges financières

D'un montant de **7,5 M€** en 2023, les charges financières sont composées des intérêts des emprunts et dettes payés au cours de l'exercice, des intérêts des emprunts et dettes courus non échus (ICNE), et de frais financiers divers.

S'agissant de la dette, son encours à la Ville de Strasbourg s'élevait au 31 décembre 2023 à 332 M€. Les annuités résultant de cet encours se sont élevées à 35,4 M€, dont 7,5 M€ d'intérêts des emprunts.

Ce dernier chiffre correspond à la somme des intérêts dus au titre des emprunts (6,8 M€) et des lignes de trésorerie, et du montant de la variation (0,7 M€) des ICNE.

Le traitement des ICNE est identique à celui des autres charges rattachées. Le montant figurant au compte 66112 résulte de la contraction entre le montant des ICNE 2023 (0,8 M€) et l'annulation du rattachement des ICNE 2022 (-0,1 M€).

Un chapitre spécifique est consacré à la gestion de la dette (voir page 51 et suivantes).

Les charges exceptionnelles

Suite au changement de nomenclature comptable, ces charges ne retranscrivent que les titres annulés sur exercices antérieurs (compte 673), pour 0,2 M€. Il s'agit d'écritures de régularisation, portant

sur des titres émis lors d'exercices antérieurs ; l'annulation de la recette s'effectue ainsi par la comptabilisation d'une dépense.

Les dotations aux provisions

Les dotations aux provisions, destinées à couvrir un risque futur, constituent une opération d'ordre semi-budgétaire, ne comprenant que l'inscription et le mandatement d'une dépense en section de fonctionnement.

Des provisions pour risques et charges ont été constituées en 2023 à hauteur de 0,96 M€, correspondant :

- pour 900 k€, aux éventuelles dépenses concernant les neuf fondations gérées par la Ville de Strasbourg,
- pour 60 k€ à des provisions pour créances douteuses.

Les dépenses imprévues

Les dépenses imprévues (chapitre 022) ne donnent lieu à aucune exécution mais permettent d'abonder toutes les autres natures budgétaires, quelles que soient leur chapitre de vote, afin de faire face à des dépenses qui ne pourraient pas être anticipées et couvertes par les inscriptions budgétaires.

Ce type de virement s'apparente à une décision budgétaire et à ce titre, il est soumis au contrôle de légalité pour son exécution et doit faire l'objet d'une information *a posteriori* en Conseil municipal. Au cours de l'exercice 2023, aucun crédit n'était inscrit au chapitre des dépenses imprévues.

Le financement de la section d'investissement – opérations d'ordre

Les dotations aux amortissements

Elles sont constituées de :

- **L'amortissement classique des immobilisations (20 M€).**

Il a été procédé à des écritures d'amortissement des biens acquis pour 12,7 M€ et d'amortissement des subventions d'équipement versées depuis 2006 pour 7,3 M€.

Obligation budgétaire et comptable, les amortissements représentent la contre-

valeur de la dépréciation physique des biens qui servent à l'exercice du service public, du moins ceux qui sont réglementairement renouvelables.

L'amortissement permet d'obtenir une meilleure appréciation du coût, tout en assurant une partie du financement du renouvellement des biens, au terme de leur période d'utilisation.

Il s'agit d'une opération d'ordre faisant l'objet d'une exécution budgétaire et comptable, l'amortissement des immobilisations se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement et par une recette d'investissement.

- **l'amortissement (0,3 M€) des charges 2020 liées à la crise de la Covid-19, à répartir sur 5 ans.**

La comptabilisation des immobilisations cédées

Afin de comptabiliser les recettes des cessions d'immobilisations et de sortir les biens cédés de l'actif, des opérations d'ordre sont passées pour comptabiliser les valeurs comptables des immobilisations cédées et les différences sur réalisations en fonctionnement. En 2023, ces cessions ont représenté **20 M€**

Le virement à la section d'investissement

Le transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente la prévision d'autofinancement complémentaire dégagé au titre de l'exercice considéré. Inscrit pour un montant total de 12,5 M€, il s'agit d'une prévision, qui ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire.

2. Les recettes de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2023				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
NATURE DES RECETTES		PREVISION	REALISATION	%
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	33 656 148	30 683 895	91,17%
>	Coupes de bois et produits forestiers	500 200	724 623	144,87%
>	Concession et redevances funéraires	1 027 000	1 093 535	106,48%
>	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	3 776 622	3 178 671	84,17%
>	Locations de droit de chasse et de pêche	60 000	55 877	93,13%
>	Redevances de stationnement	15 349 876	12 412 591	80,86%
>	Autres redevances et recettes diverses	542 000	569 018	104,98%
>	Redevances et droits des services à caractère culturel	1 871 600	2 297 157	122,74%
>	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	8 920 000	8 939 038	100,21%
>	Autres prestations de services	494 750	536 924	108,52%
>	Locations diverses (autres qu'immeubles)	18 000	19 535	108,53%
>	Mise à disposition de personnel facturée	643 000	482 222	75,00%
>	Remboursement de frais	278 000	162 553	58,47%
>	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	175 100	212 150	121,16%
2	Impôts et taxes	294 803 400	302 111 171	102,48%
>	Ressources fiscales	202 000 000	208 935 772	103,43%
>	Fiscalité reversée	72 453 934	72 453 934	100,00%
	<i>* Attribution de compensation</i>	60 117 452	60 117 452	100,00%
	<i>* Dotation de solidarité communautaire</i>	8 769 075	8 769 075	100,00%
	<i>* Fonds de péréquation communale et intercommunale</i>	3 567 407	3 567 407	100,00%
>	Droits de place	1 655 000	1 710 430	103,35%
>	Taxe sur l'électricité	5 601 466	5 695 403	101,68%
>	Taxe locale sur la publicité extérieure	935 000	955 794	102,22%
>	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	12 000 000	12 182 572	101,52%
>	Autres taxes	158 000	177 265	112,19%
3	Dotations et participations	95 654 440	95 116 662	99,44%
>	D.G.F.	49 681 408	49 684 408	100,01%
>	Dotation générale de décentralisation	1 913 572	1 913 572	100,00%
>	FCTVA	500 000	371 776	74,36%
>	Participations	30 714 326	29 892 670	97,32%
	<i>* Remboursement de la Collectivité européenne d'Alsace - délégation sociale</i>	14 918 000	14 819 572	99,34%
>	Autres attributions et participations	12 840 134	13 251 428	103,20%
	<i>* Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières</i>	7 400 000	7 683 995	103,84%
	<i>* Etat - Compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation</i>	773 552	395 480	51,13%
	<i>* Etat - filet de sécurité</i>	4 000 000	4 360 000	109,00%
	<i>* Autres attributions et participations</i>	666 582	811 953	121,81%
>	Autres	5 000	2 808	56,16%
4	Autres produits de gestion courante	14 265 079	14 813 413	103,84%
>	Revenus des immeubles	11 483 193	10 964 651	95,48%
>	Redevances versées par les fermiers concessionnaires	64 400	50 000	77,64%
>	Produits divers de gestion courante	2 609 031	3 654 038	140,05%
5	Produits financiers	2 840 845	2 637 560	92,84%
>	Produits de participations	2 801 645	2 615 197	93,35%
>	Autres produits financiers	39 200	22 363	57,05%
6	Produits exceptionnels (hors cessions)	2 337 841	2 072 020	88,63%
>	Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	2 337 841	2 072 020	88,63%
7	Reprises sur amortissements et provisions	9 440 360	9 865 446	104,50%
8	Atténuation de charges	809 636	790 380	97,62%
9	Cessions		20 043 745	
10	Opérations d'ordre de section à section	184 192	180 772	98,14%
Total des recettes de fonctionnement		453 991 942	478 315 064	105,36%

Les titres émis en 2023 s'élèvent à **478,3 M€**, ce qui représente un taux d'exécution de 105,4 % par rapport à la prévision (454 M€).

Hors produits de cessions des immobilisations (qui ne donnent pas lieu à une prévision en section de fonctionnement), les recettes s'élèvent à **458,3 M€**, soit un **taux d'exécution de 100,9 %** (pour mémoire, il était de 99,6 % au CA 2022).

CA - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2023				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
NATURE DES RECETTES		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	29 013 550	30 683 895	5,76%
>	Coupes de bois et produits forestiers	604 177	724 623	19,94%
>	Concession et redevances funéraires	1 051 589	1 093 535	3,99%
>	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	3 427 564	3 178 671	-7,26%
>	Locations de droit de chasse et de pêche	58 634	55 877	-4,70%
>	redevances de stationnement	11 049 662,73	12 412 591	12,33%
>	Autres redevances et recettes diverses	562 511	569 018	1,16%
>	Redevances et droits des services à caractère culturel	2 011 579	2 297 157	14,20%
>	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	8 991 834	8 939 038	-0,59%
>	Autres prestations de services	363 500	536 924	47,71%
>	Locations diverses (autres qu'immeubles)	15 344	19 535	27,31%
>	Mise à disposition de personnel facturée	481 689	482 222	0,11%
>	Remboursement de frais	192 542	162 553	-15,58%
>	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	202 923	212 150	4,55%
2	Impôts et taxes	280 942 033	302 111 171	7,54%
>	Ressources fiscales	189 570 742	208 935 772	10,22%
>	Fiscalité reversée	69 290 720	72 453 934	4,57%
	* Attribution de compensation	60 117 452	60 117 452	0,00%
	* Dotation de solidarité communautaire	9 173 268	8 769 075	-4,41%
	* Fonds de péréquation communale et intercommunale		3 567 407	
>	Droits de place	1 899 035	1 710 430	-9,93%
>	Taxe sur l'électricité	5 112 261	5 695 403	11,41%
>	Taxe locale sur la publicité extérieure	819 359	955 794	16,65%
>	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	14 087 552	12 182 572	-13,52%
>	Autres taxes	162 363	177 265	9,18%
3	Dotations et participations	91 001 824	95 116 662	4,52%
>	D.G.F.	47 796 197	49 684 408	3,95%
>	Dotations générales de décentralisation	1 913 572	1 913 572	0,00%
>	FCTVA	274 266	371 776	35,55%
>	Participations	32 851 339	29 892 670	-9,01%
	* Remboursement de la Collectivité européenne d'Alsace - délégation sociale	13 380 361	14 819 572	10,76%
>	Autres attributions et participations	8 163 642	13 251 428	62,32%
	* Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	6 996 425	7 683 995	9,83%
	* Etat - Compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation	395 480	395 480	0,00%
	* Etat - filet de sécurité		4 360 000	
	* Autres attributions et participations	771 737	811 953	5,21%
>	Autres	2 808	2 808	0,00%
4	Autres produits de gestion courante	12 882 937	14 813 413	14,98%
>	Revenus des immeubles	11 103 546	10 964 651	-1,25%
>	Redevances versées par les fermiers concessionnaires	646 077	50 000	-92,26%
>	Produits divers de gestion courante	1 133 314	3 654 038	222,42%
5	Produits financiers	2 159 409	2 637 560	22,14%
>	Produits de participations	2 105 357	2 615 197	24,22%
>	Autres produits financiers	55 553	22 363	-59,74%
6	Produits exceptionnels (Hors cessions)	24 616 202	2 072 020	-91,58%
>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	93 569	0	-100,00%
>	Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	3 094 906	2 072 020	-33,05%
>	Autres produits exceptionnels	21 427 727	0	-100,00%
7	Reprises sur amortissements et provisions	315 990	9 865 446	3 022,08%
8	Atténuation de charges	1 014 622	790 380	-22,10%
9	Cessions	17 542 544	20 043 745	14,26%
10	Opération d'ordre de section à section	173 323	180 772	4,30%
Total des recettes de fonctionnement		459 662 432	478 315 064	4,06%

Les produits d'exploitation

Ces recettes sont constituées de la vente de produits ou de services aux usagers, ainsi que des autres produits de gestion courante. Elles connaissent une hausse de 7,9 % pour se monter à **45,5 M€**. Pour mémoire, elles se montaient en 2022 à 41,9 M€.

Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine représentent un montant de **30,7 M€**, soit :

➤ 12,4 M€ de redevances de stationnement, en hausse de 1,4 M€. Elles incluent le montant relatif aux forfaits post-stationnement pour 0,6 M€.

➤ 8,9 M€ correspondant aux contributions des familles des élèves bénéficiant des prestations de restauration scolaire et des accueils périscolaires, aux prestations d'enseignement (droits d'inscription et d'écolage auprès de l'école de danse, du Conservatoire de musique) et aux droits de garderie (jardins d'enfants, crèches). Ces recettes sont stables, à l'instar des tarifs de la restauration scolaire.

➤ 6,6 M€ principalement issus de l'utilisation du domaine de la Ville de Strasbourg (droits de stationnement et d'occupation sur la voie publique pour 3,2 M€, redevances funéraires pour 1,1 M€,

etc...), ainsi que des ventes de bois (0,7 M€) et les droits d'enseignes (0,4 M€) ;

➤ 2,3 M€ correspondant à des prestations à caractère culturel (abonnements aux médiathèques municipales, droits d'entrée dans les musées, etc.). Ce montant est en hausse de 0,3 M€ par rapport à 2022.

➤ 0,5 M€ correspondant essentiellement au remboursement par l'Eurométropole de Strasbourg de la quote-part des frais de pension de droit local : en effet, la Ville prend en charge directement les pensions des agents retraités entrés au service de la collectivité avant 1953, qui dépendent encore du système de droit local. Certains des agents recrutés à l'origine par la Ville et aujourd'hui à la retraite ayant fait une partie de leur carrière à la Communauté urbaine de Strasbourg, la Ville refacture partiellement à l'Eurométropole les pensions qu'elle verse à ces agents ou leurs ayants droit.

Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représentent un montant de **14,8 M€** et sont constitués principalement des loyers des immeubles à 11 M€, cette recette étant stable.

L'augmentation (+1,9 M€) des recettes sur ce poste est principalement due aux hausses suivantes :

- vente de certificats d'économie d'énergie (+0,6 M€),
- facturation de charges locatives (+0,3 M€),
- recettes liées aux indemnités versées par les assurances (+0,3 M€),
- recettes du marché de Noël (+0,3 M€)
- subventions pour Strasbourg capitale mondiale du livre (+0,2 M€)

Les impôts et taxes

Les impôts directs locaux et la fiscalité reversée

Depuis la suppression en 2021 de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les recettes fiscales pour lesquelles la Ville de Strasbourg garde un pouvoir de taux sont les suivantes :

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), incluant désormais la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (assortie d'un coefficient correcteur) ;
- la taxe sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Les mécanismes de solidarité communautaire, mis en place lors de l'instauration de la TPU, sont maintenus au travers de :

- l'attribution de compensation, modifiée uniquement en cas de transfert de compétences. Strasbourg a ainsi touché en 2023 une attribution de compensation de l'Eurométropole de Strasbourg d'un montant de 60,12 M€ (inchangé depuis 2017).
- la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 8,77 M€ pour la Ville de Strasbourg (contre 9,17 M€ en 2022).
- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) d'un montant de 3,57 M€. L'éligibilité en FPIC prend en compte les revenus moyens par habitant (60 %), potentiel financier (20 %) et effort fiscal (20%). En 2023, la ville est pour la première fois bénéficiaire du FPIC.

Concernant les impôts ménages perçus par la Ville de Strasbourg, les tableaux ci-après reprennent les trois taxes directes locales (données en millions d'euros).

Les bases d'imposition réelles et définitives sur lesquelles sont assis les impôts locaux évoluent comme suit :

Années	Taxe d'habitation-à compter de 2021 THRS	Foncier-Bâti	Foncier non bâti	Somme des bases	Variation
2015	296,90	364,96	0,74	662,60	4,93%
2016	296,42	369,41	0,72	666,55	0,60%
2017	298,26	373,85	0,75	672,86	0,95%
2018	303,82	381,87	0,83	686,52	2,03%
2019	314,25	393,20	0,69	708,14	3,15%
2020	324,99	400,35	0,66	726,00	2,52%
2021	17,60	386,00	0,66	404,26	-44,32%
2022	16,06	397,24	0,76	414,06	2,42%
2023	36,70	418,93	0,79	456,42	10,23%

Source : État 1288 M

L'évolution des bases d'imposition en 2023 a été impactée par les facteurs suivants :

- **les dispositifs législatifs** relatifs à la fixation du coefficient de variation forfaitaire des bases (+7,1 %) ou à des exonérations compensées par ailleurs ;
- **l'évolution de la matière imposable**, liée au développement urbanistique strasbourgeois ;
- **les évaluations faussées des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)** suite au dysfonctionnement de la plateforme informatique mise à disposition par l'Etat GMBI « gérer mes biens immobiliers ». Ces bases feront l'objet de dégrèvements, à la charge de l'État, en 2024.

Aux bases d'imposition s'appliquent des taux fixés chaque année par le Conseil municipal, en fonction du produit attendu de la fiscalité directe locale. Les taux 2023 sont restés stables.

Taux d'imposition des trois taxes directes locales :

Années	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
2015	24,78%	21,94%	70,75%
2016	25,40%	22,49%	72,52%
2017	25,40%	22,49%	72,52%
2018	25,40%	22,49%	72,52%
2019	25,40%	22,49%	72,52%
2020	25,40%	22,49%	72,52%
2021	25,40%	37,44%	72,52%
2022	25,40%	37,44%	72,52%
2023	25,40%	37,44%	72,52%

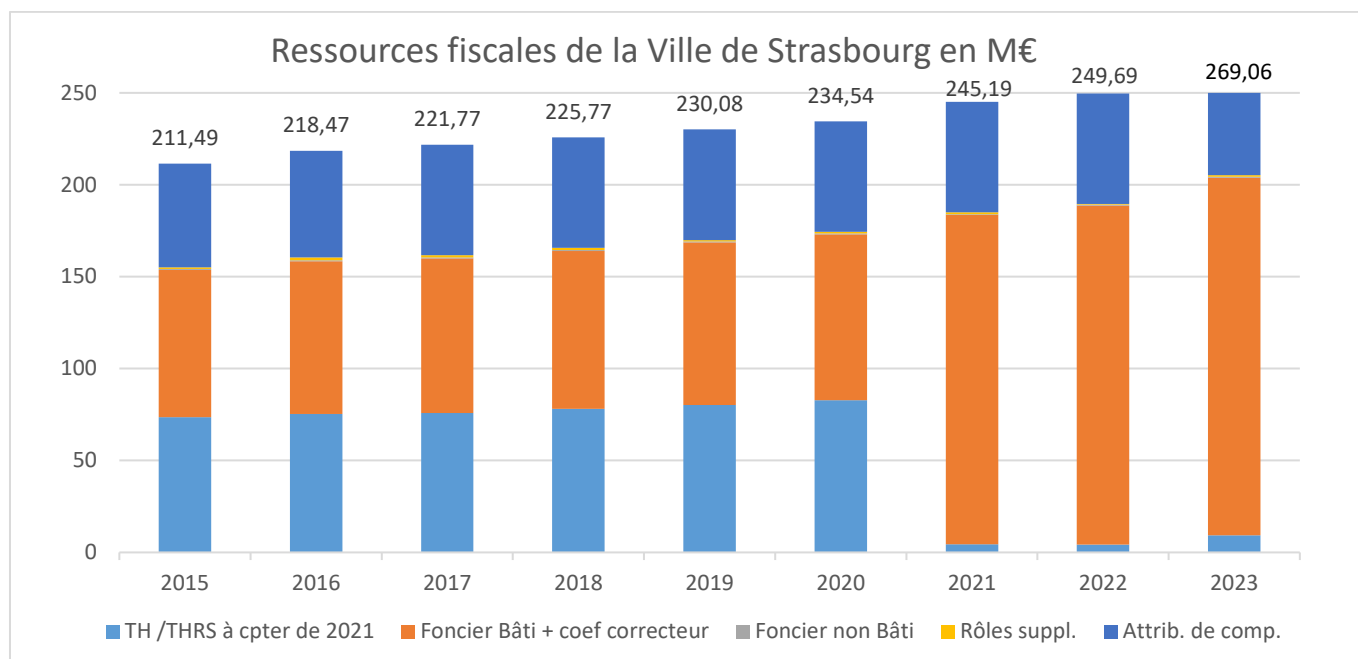
Les produits en résultant sont détaillés dans le tableau ci-après. Le montant du foncier bâti inclut le versement au titre du coefficient correcteur (+37,17 M€) destiné à compenser le différentiel entre la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département du Bas-Rhin.

Il est à noter que le conseil municipal du 22 septembre 2022 a décidé de majorer de 60% la part communale de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Cette nouvelle ressource apparaît, à compter de 2023, sous la dénomination « majoration THRS ».

Produit des taxes directes locales, de l'attribution de compensation et des rôles supplémentaires

Années	TH / THRS à cpter de 2021	Majoration THRS	TFPB	TFPNB	Rôles suppl.	Attrib. de comp.	Somme	Variation
2015	73,57		80,07	0,52	1,00	56,33	211,49	5,72%
2016	75,29		83,08	0,52	1,64	57,94	218,47	3,30%
2017	75,82		84,16	0,54	1,13	60,12	221,77	1,51%
2018	78,10		85,86	0,61	1,08	60,12	225,77	1,80%
2019	80,15		88,46	0,50	0,85	60,12	230,08	1,91%
2020	82,87		90,14	0,48	0,93	60,12	234,54	1,94%
2021	4,50		179,10	0,48	0,99	60,12	245,19	4,54%

2022	4,30		184,34	0,56	0,37	60,12	249,69	1,84%
2023	9,35	3,63	194,49	0,57	0,90	60,12	269,06	7,76%



Les taxes indirectes et autres impôts

Le produit des taxes indirectes et autres impôts est de 22,1 M€. Il comprend, entre autres, la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 12,2 M€ impactée par le moindre dynamisme du marché immobilier, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 6,9 M€ et les droits de place pour 1,9 M€.

Le solde, d'un montant d'1,1 M€, comprend notamment la taxe sur les pylônes (0,2 M€), et la taxe locale sur la publicité extérieure (0,9 M€).

Historique des taxes indirectes et autres impôts (en M€) :

Années	Taxe additionnelle aux droits de mutation DMTO	TCCFE	Droits de place	Autres impôts
2015	7,73	3,27	1,34	1,17
2016	8,17	4,65	1,51	1,31
2017	11,5	4,7	1,3	1,3
2018	15,3	4,5	1,5	1,2
2019	11,4	3,6	1,7	1,1
2020	11,3	5,7	1,2	1,1
2021	14,0	4,6	1,7	1,1
2022	14,1	5,1	1,9	1,0
2023	12,2	6,9	1,9	1,1

Les dotations et participations

Les concours et participations de l'État

Les concours de l'État ont été notifiés à hauteur de 51,6 M€ en 2023 :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la part la plus importante de ce poste. Avec un montant de 49,7 M€, elle correspond à 10,4 % du total des recettes de la section de fonctionnement. Elle se décompose en une dotation forfaitaire (pour 25,3 M€), la dotation de solidarité urbaine (pour 21,2 M€) et la dotation nationale de péréquation (pour 3,2 M€). Par rapport à l'année 2022, où elle s'élevait à 47,8 M€, la DGF augmente de 1,9 M€, soit + 4 %, en raison des mécanismes de péréquation au travers de la dotation de solidarité urbaine.
- La dotation générale de décentralisation (DGD) s'élève à 1,9 M€.

Les compensations de l'État au titre des exonérations en matière d'impôts directs s'élèvent à 8,1 M€, contre 7,4 M€ en 2022.

Le filet de sécurité de 4,4 M€, nécessite la satisfaction de deux critères cumulatifs, à savoir une baisse de l'épargne brute 2023

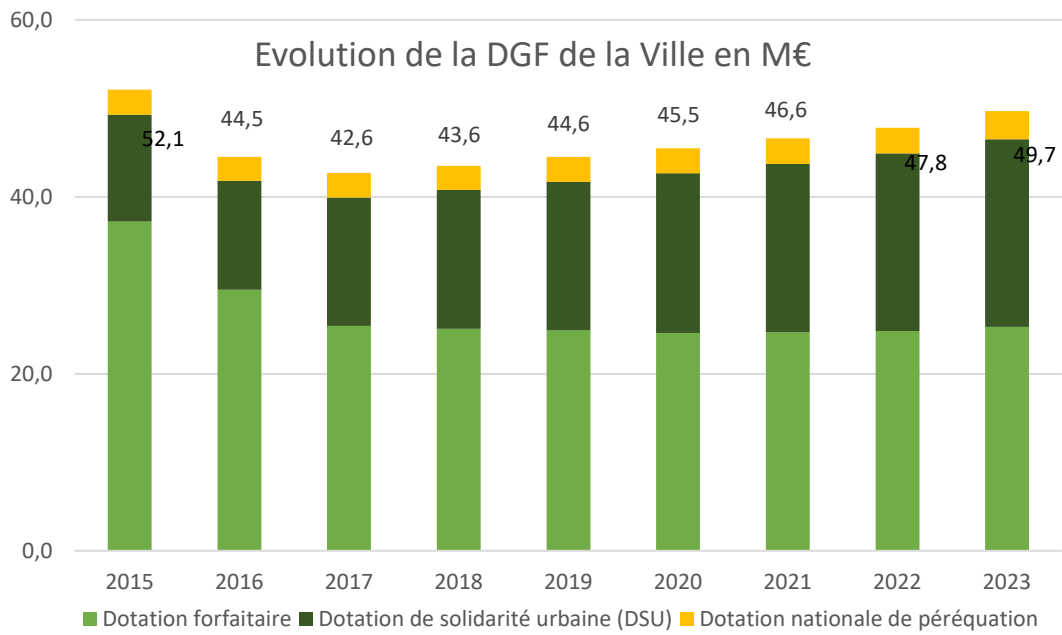
de plus de 15 % par rapport à l'exercice 2022, et pour les communes, présenter un potentiel financier par habitant inférieur à deux fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique.

Enfin, le FCTVA relatif aux dépenses d'entretien et de maintenance s'élève à 0,4 M€.

Les autres participations

Les recettes de ce poste sont constituées par diverses subventions ou participations pour 30,7 M€, parmi lesquelles on retrouve des participations de divers organismes :

- le remboursement par la Collectivité européenne d'Alsace de la délégation de l'action sociale à la Ville à hauteur de 14,8 M€, en progression de 10% ;
- 10 M€ versés par la Caisse d'allocations familiales pour le fonctionnement d'équipements dédiés à la petite enfance.
- de l'Eurométropole pour un montant total de 3,2 M€ concernant des fonds de concours (notamment 2,4 M€ pour le fonctionnement du Conservatoire) ;
- les indemnités versées par l'Inspection académique au titre du service minimum d'accueil pour un montant de 4,6 M€ ;
- de diverses institutions pour le financement de politiques éducatives, culturelles et de santé (2,4 M€).



Les produits financiers

Les produits financiers ont été réalisés à hauteur de **2,6 M€ en hausse de 0,4 M€**

Il s'agit principalement de produits de participations, c'est à dire de revenus perçus au titre des dividendes de Réseau gaz de Strasbourg (2 M€), de Strasbourg Événements (0,3 M€) et de la SERS (0,2 M€).

Les cessions

Les cessions ont été réalisées à hauteur de **20 M€** et ont principalement concerné le quartier d'affaires international.

Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels inscrits au chapitre 77 (hors cessions) ne retranscrivent plus – suite au changement de nomenclature comptable – que les annulations de mandats sur exercice antérieur, pour un montant de 2,1 M€.

Les reprises sur amortissements et provisions

On retrouve dans ces produits, s'élevant à 9,9 M€ pour 2023, la reprise de la provision pour risque financier lié au surcoût énergétique (9,3 M€), mais aussi les reprises de provisions pour charges des 9 fondations gérées par la Ville de Strasbourg (0,6 M€).

L'investissement

Le tableau ci-dessous détaille l'exécution des dépenses et des recettes inscrites au budget d'investissement 2023, par chapitre et en distinguant les opérations réelles des opérations d'ordre :

Chap.	Libellés	DEPENSES en €		RECETTES en €	
		INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS
	OPERATIONS RELLES	209 301 566,98	166 535 722,55	176 185 758,98	94 074 223,23
	Crédits d'équipement	149 798 651,72	123 455 242,20	189 228,33	281 108,14
20	Immobilisations incorporelles	1 457 333,38	627 163,78	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 215 187,95	30 670 178,32	15 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	87 606 473,67	75 981 289,67	348,58	10 210,70
204	Subventions d'équipement versées	18 361 951,52	16 082 550,95	0,00	146 560,00
45	Opérations pour le compte de tiers	157 705,20	94 059,48	173 879,75	124 337,44
	Mouvements financiers	45 598 188,14	29 175 753,23	175 996 530,65	93 793 115,09
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	18 619 000,00	0,00
10	Dotations et fonds divers	0,00	0,00	10 862 644,00	11 102 697,23
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			17 479 721,91	17 479 721,91
13	Subventions d'équipement	293 188,14	75 454,58	14 817 878,42	7 924 351,64
16	Emprunts et dettes assimilées	44 075 000,00	27 880 298,65	112 989 837,32	56 059 017,84
26	Participations	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
27	Immobilisations financières	1 210 000,00	1 200 000,00	1 227 449,00	1 227 326,47
020	Dépenses imprévues				
001	Résultat antérieur reporté (pour info)	13 904 727,12	13 904 727,12	0,00	0,00
	OPERATIONS D'ORDRE	18 898 433,02	13 140 982,45	52 014 241,02	53 339 572,99
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	12 517 000,00	0,00
040	Opération de transfert entre sections	184 192,00	180 772,44	20 783 000,00	40 379 362,98
041	Opérations patrimoniales	18 714 241,02	12 960 210,01	18 585 950,00	12 831 918,99
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	128 291,02	128 291,02
	TOTAL	228 200 000,00	179 676 705,00	228 200 000,00	147 413 796,22
				Soit un besoin de financement de :	32 262 908,78

- **En dépenses**, les réalisations s'élèvent à **179,7 M€** soit un **taux de réalisation de la prévision de 78,7 %**.

S'agissant des dépenses d'investissement opérationnel, elles se sont élevées à 123,5 M€ sur une prévision de 149,8 M€, soit un taux de réalisation de 82,4 %. Pour mémoire, en 2022 le taux d'exécution des dépenses opérationnelles s'était élevé à 77 % pour un montant de 104,7 M€.

- **En recettes**, abstraction faite des prévisions de virement à la section d'investissement au titre de l'autofinancement complémentaire (12,5 M€) et des produits prévisionnels des cessions d'immobilisations (18,6 M€), qui ne donnent pas lieu à réalisation, les

inscriptions budgétaires s'élèvent à 197,1 M€ et les titres réalisés à 147,4 M€.

Le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » d'un montant de 17,5 M€ représente l'autofinancement de la Ville, à savoir l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 qui a été affecté à la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2023.

Le résultat 2023 d'investissement est quant à lui constitué d'un besoin de financement de 32,3 M€.

Le présent chapitre présente une analyse détaillée des dépenses et des recettes exécutées en section d'investissement au cours de l'exercice 2023.

3. Les dépenses d'investissement

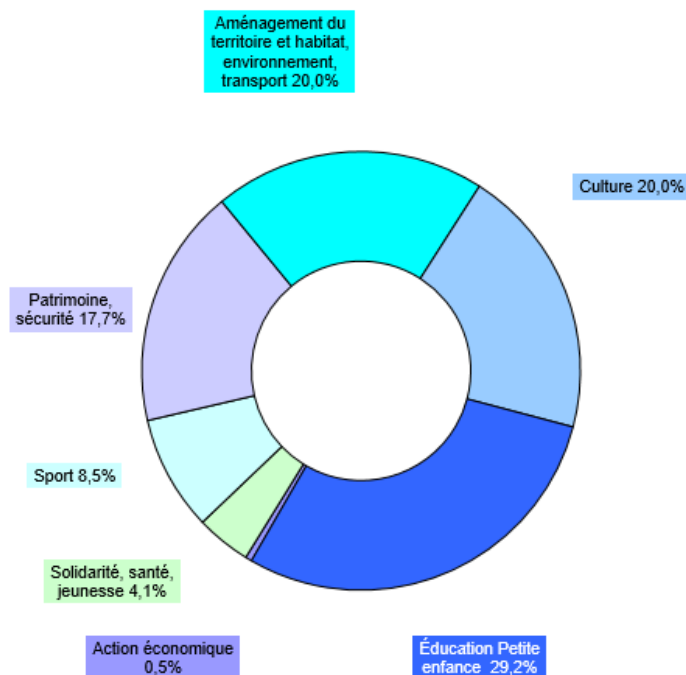
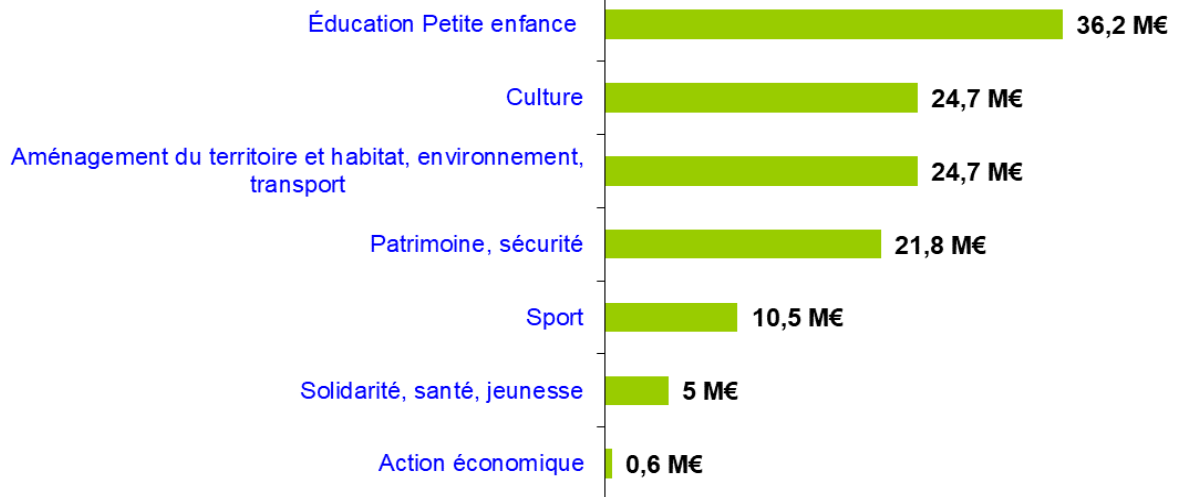
Les dépenses réelles

Composées des crédits d'équipement, des mouvements financiers et des dépenses imprévues, les dépenses réelles d'investissement 2023 se sont élevées à **166,5 M€**

Les dépenses d'investissement opérationnelles

Les dépenses opérationnelles d'équipement représentent **123,5 M€**, soit 74,1 % des dépenses réelles de la section d'investissement, en hausse de 18,7 M€ (+15,2 %) par rapport au montant réalisé en 2022. Rapportées à leur prévision, les dépenses d'investissement opérationnel présentent un taux de réalisation de 82,4 %.

Ces dépenses peuvent être détaillées par secteur :



Le secteur éducation et petite enfance à 36,2 M€**29,2 %**

Les montants les plus importants de ce poste de dépenses concernent notamment les nouveaux groupes scolaires Meinau (5,9 M€) et Mentelin (4,7 M€), la restructuration des écoles maternelle et primaire G. Doré (3 M€), la rénovation de l'école du Schluthfeld (1 M€), le groupe scolaire du Hohberg (2,4 M€), la mise aux normes du groupe scolaire Reuss (0,3 M€), et les travaux dans les restaurants scolaires (3 M€), auxquels ils convient d'ajouter l'adaptation aux bacs inox pour 0,8 M€.

Ces travaux ont nécessité l'acquisition de bâtiments modulaires pour 3 M€.

D'autre part, 1,7 M€ ont été consacrés à la rénovation thermique, 5,6 M€ ont servi à financer les autres interventions et les petits travaux dans les écoles, 2,4 M€ pour le plan numérique, et 0,4 M€ ont été dépensés pour la mise en sécurité.

Enfin, 1,3 M€ ont été consacrés aux établissements de la petite enfance, dont 0,2 M€ pour la mise en sécurité.

Le secteur de la culture à 24,7 M€**20 %**

Les principaux projets financés sur ce poste de dépenses sont :

- les travaux sur le site de l'ancienne COOP (13,9 M€),
- les travaux de la partie Haute école des arts du Rhin au sein de la Manufacture (3,4 M€),
- la restructuration du musée zoologique (1,8 M€),
- la rénovation du cinéma municipal (0,8 M€),

- les installations climatiques de la Cité de la musique et de la danse (0,4 M€)

- l'augmentation de la jauge de la salle de la Laiterie (0,4 M€).

Par ailleurs, 1,1 M€ ont été consacrés au fonds culture du contrat triennal, 1,1 M€ aux musées, 0,2 M€ pour la subvention d'équipement à la HEAR, le reste des crédits consommés ayant bénéficié au secteur culturel via divers travaux dans les équipements culturels et des acquisitions de matériel.

Le secteur aménagement du territoire et habitat, environnement, transport à 24,7 M€**20 %**

Il inclut les opérations d'aménagement portées par la Ville de Strasbourg, pour un montant de **2,8 M€**. Il s'agit notamment :

- de l'aménagement lié à la création du quartier d'affaires au Wacken (2,5 M€),
- de l'aménagement du secteur de la Porte des Romains (0,2 M€),
- des travaux sur les espaces extérieurs des logements sociaux (0,1 M€).

Ce poste comprend par ailleurs les travaux sur l'espace public pour les compétences municipales (espaces verts, éclairage) à hauteur de **13 M€**, dont notamment :

- la végétalisation/déminéralisation à hauteur de 6,4 M€, dont 5,1 M€ pour les cours d'écoles et 0,7 M€ pour l'extension et le renouvellement du patrimoine arboré,
- divers projets d'investissements dans les espaces verts pour 2,6 M€, dont 2 M€ d'aménagement et 0,6 M€ de travaux concernant les jardins familiaux et collectifs,
- l'éclairage public (3,3 M€), dont 1,5 M€ d'accompagnement des projets de voirie et 0,9 M€ pour les équipements permettant des économies d'énergie.

- des travaux dans les quartiers ANRU pour 0,4 M€, principalement à HautePierre,
- des aménagements dans les parcs naturels urbains pour 0,2 M€.

Enfin, **8,9 M€** ont été consacrés à des acquisitions foncières, dont le bâtiment Simone Weil (ex-Osmose) pour 8,1 M€.

➤ Le secteur patrimoine, sécurité à **21,8 M€**

17,7 %

On retrouve principalement dans ce secteur :

- les travaux effectués sur le patrimoine municipal (12,6 M€, dont 2,2 M€ de remboursement à l'Eurométropole pour le centre administratif),
- le remboursement des dépenses informatiques à l'Eurométropole (5,3 M€),

- l'acquisition et la réparation des véhicules et engins (1,3 M€),
- les travaux dans les cimetières (0,7 M€),
- les travaux sur les lieux et édifices culturels (0,6 M€),
- l'acquisition d'équipements pour la police municipale (0,4 M€),
- le budget participatif (0,3 M€).

Le secteur du sport à **10,5 M€**

8,5 %

Dans ce domaine, ont notamment été consacrés :

- 3,5 M€ au gymnase Le Grand à Neudorf,
- 3,1 M€ de participation à la rénovation du stade de la Meinau,
- 1,3 M€ aux équipements sportifs relatifs au NPNRU (dont 1,1 M€

- pour la salle de boxe et le gymnase de Vinci à l'Elsau et le gymnase Canardière pour 0,2 M€),
- 1 M€ pour les interventions sur les bâtiments et équipements de plein air,
- 0,4 M€ pour le complexe sportif Ouest.

Le secteur de la solidarité, santé, jeunesse à **5 M€**

4,1 %

Ce poste comprend principalement la maison du sport santé (2,4 M€), la contribution à la SPL des Deux Rives pour

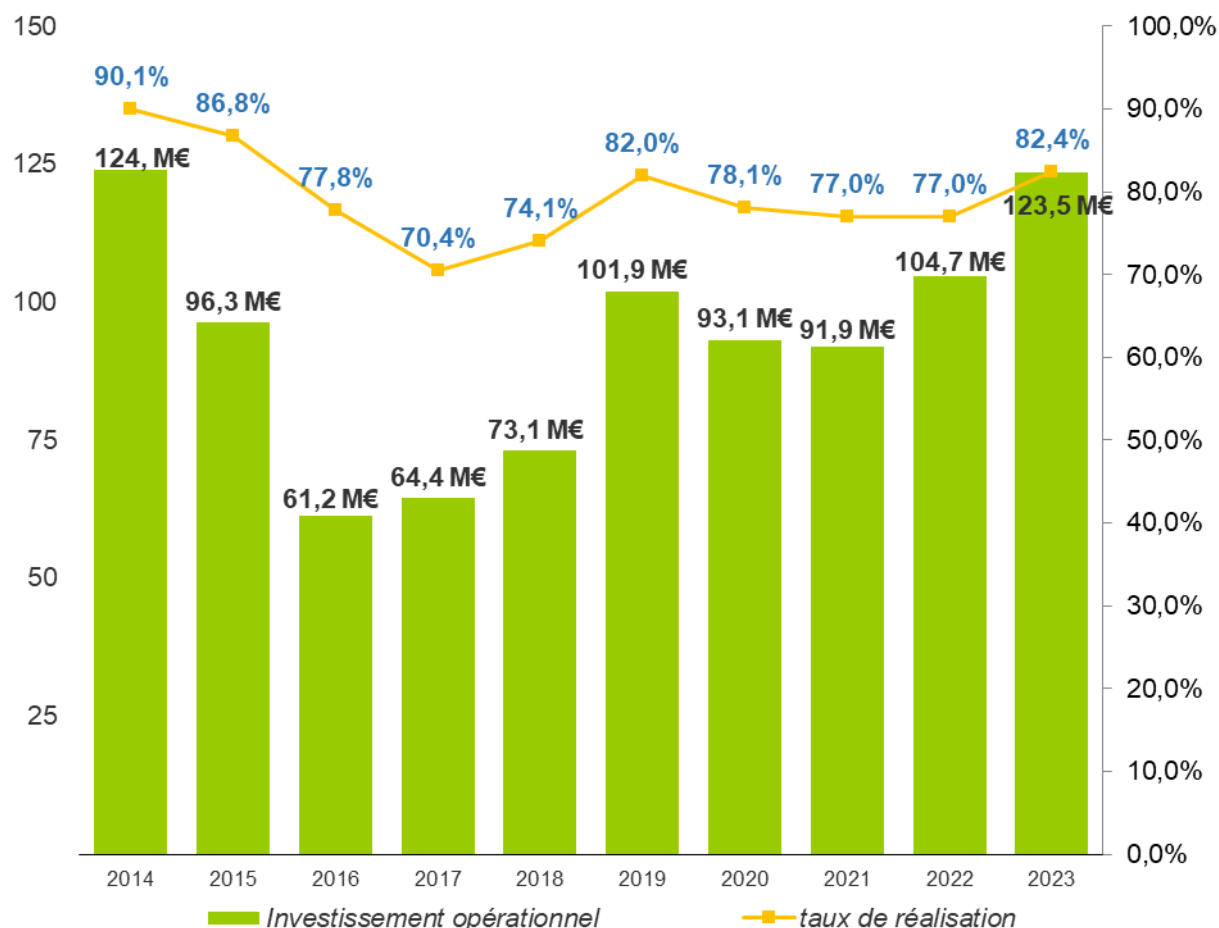
les Bains municipaux (1,1 M€), les travaux dans les centres socioculturels (0,5 M€), et les actions socio-éducatives (0,4 M€).

Le secteur logement – action économique - tourisme à **0,6 M€**

0,5 %

Ce poste comprend principalement la feuille de route digitale (0,2 M€), les études pour la plaine festive (0,2 M€), et les travaux courants dans les halles et marchés (0,1 M€).

Évolution des dépenses d'investissement depuis 2014 en M€



Les dépenses financières

Les mouvements financiers réels en dépenses s'élèvent à **29,2 M€** et concernent les emprunts et dettes assimilés du chapitre 16, ainsi que les immobilisations financières du chapitre 27. Un chapitre est consacré à la dette (page 51 et suivantes).

Les mandatements les plus importants concernant les mouvements financiers sont les suivants :

- emprunts et dettes assimilés : les échéances de remboursement en capital des emprunts bancaires contractés par la Ville au cours des exercices précédents, à hauteur de 27,9 M€.

- autres immobilisations financières (1,2 M€) : versement de deux avances budgétaires, à savoir 0,3 M€ à la Caisse des écoles et 0,9 M€ au Crédit municipal.

Les dépenses imprévues

Elles ne donnent lieu à aucune exécution mais permettent d'abonder toutes les autres natures budgétaires, quel que soit leur chapitre de vote, afin de faire face à des dépenses qui ne pouvaient pas être anticipées et couvertes par les inscriptions budgétaires.

Ce type de virement s'apparente à une décision budgétaire et revêt un caractère d'acte réglementaire. À ce titre, il est soumis au contrôle de légalité pour son exécution et doit faire l'objet d'une information, *a posteriori*, au Conseil municipal. Les dépenses imprévues n'ont pas été inscrites en 2023.

Les dépenses d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre en dépenses retracent, pour un montant total de **13,1 M€**, les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites opérations patrimoniales, pour 13 M€, et les opérations d'ordre de transfert entre sections, pour 0,1 M€.

Ces opérations, toujours équilibrées en dépenses et en recettes, correspondent à

des écritures comptables au sein de la seule section d'investissement.

En 2023, les opérations patrimoniales n'ont pratiquement concerné que le remboursement des avances versées dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage et les régularisations comptables des avances versées dans le cadre de l'exécution des marchés de travaux.

4. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement

D'un montant de **94,1 M€**, les recettes réelles d'investissement sont principalement composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé (17,5 M€), des opérations relatives aux emprunts (56,1 M€), des subventions diverses reçues (7,9 M€) et des dotations et fonds divers (11,1 M€).

L'excédent de fonctionnement capitalisé

Les réserves inscrites au compte 1068 pour un montant de **17,5 M€** représentent la part du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en 2022, qui a été affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2023.

Les emprunts et dettes

Des emprunts ont été souscrits à hauteur de 56 M€ en 2023 (la gestion de la dette est détaillée à partir de la page 52).

Les dotations et fonds divers

D'un montant total de **11,1 M€**, les dotations perçues par la Ville de Strasbourg comprennent:

- Le remboursement du FCTVA relatif aux dépenses d'investissement réalisées en 2021, pour un montant de 9,7 M€
- la taxe d'aménagement (1,1 M€), perçue sur toute opération de construction, reconstruction ou agrandissement des bâtiments de toute nature et reversée pour moitié par l'Eurométropole à la ville de Strasbourg pour les opérations réalisées sur le territoire de la Ville.
- Des recettes de mécénat pour 0,3 M€

Les subventions d'investissement reçues

La Ville de Strasbourg a perçu en 2023 **7,9 M€** de subventions en provenance de divers partenaires.

Les principaux partenaires de la Ville sont l'État, qui a versé 4,2 M€ (dont le financement des écoles pour 2,4 M€ et des équipements sportifs pour 1,4 M€), la Collectivité européenne d'Alsace (0,5 M€), l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (1,2 M€) pour le financement des cours d'écoles, la Région Grand Est (1,2 M€) et la CAF (0,3 M€).

Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre retracent, pour un montant total de **53,3 M€**, trois types d'opérations regroupées dans des chapitres globalisés particuliers :

- chapitre 040 : les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement ;
- chapitre 041 : les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (les opérations patrimoniales) ;
- chapitre 021 : le virement de la section de fonctionnement, qui ne donne pas lieu à réalisation.

Les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement

- Amortissement des charges 2020 liées à la crise de la COVID-19 pour 0,3 M€, avec un étalement de la charge sur 5 ans, faculté introduite par la loi de finances rectificative de juillet 2020.

Les opérations de transfert entre sections regroupent les écritures suivantes :

- Différences sur réalisations d'immobilisations : ces écritures, passées sur les chapitres 19, 20 et 21, enregistrent les mouvements relatifs aux écritures de cessions d'immobilisations.

Les 20 M€ enregistrés en recettes sont répartis entre la valeur nette comptable des immobilisations cédées (20 M€) et les plus-values (57 k€) de cessions d'immeubles.

- Amortissements des immobilisations : les 20 M€ représentent l'annuité d'amortissement des biens acquis jusqu'au 31 décembre 2023 (pour 12,7 M€) et l'amortissement des subventions d'investissement versées jusqu'au 31 décembre 2022 (pour 7,3 M€).

Les opérations patrimoniales

Ces opérations correspondent à des écritures comptables au sein de la seule section d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes. Elles se sont élevées en 2023 à **13 M€**.

Le virement de la section de fonctionnement

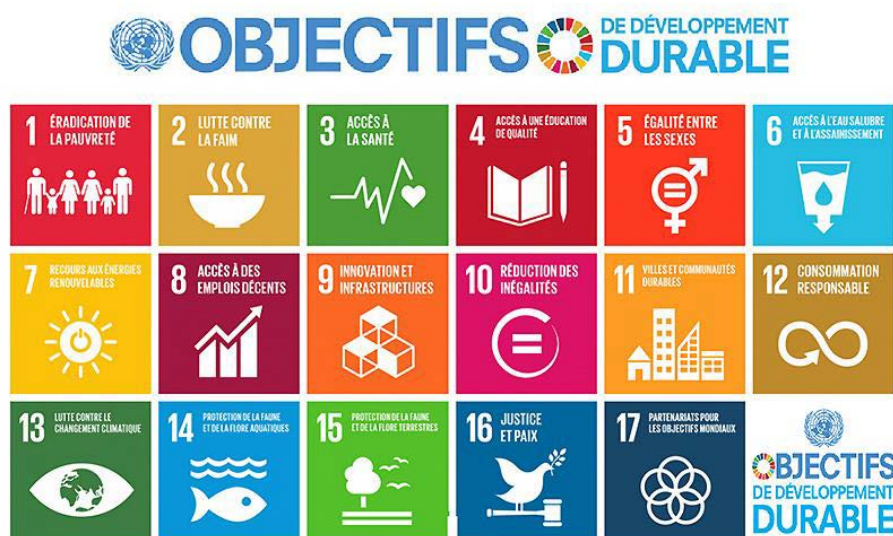
L'inscription budgétaire votée en 2023 pour le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était de 12,5 M€.

Simple prévision, cette inscription budgétaire ne donne pas lieu à une exécution.

Le CA lu autrement

La répartition de dépenses par objectifs de développement durable (ODD)

En septembre 2015, les 193 états membres de l'ONU ont adopté 17 objectifs de développement durable (ODD) qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteurs et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles et associées à près de 240 indicateurs de suivi.



La France a adopté sa propre feuille de route le 20 septembre 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle distingue 6 priorités :

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité ;
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable ;
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Un premier « État des Lieux de la France 2020 – Transformer la société par les objectifs de développement durable » a été publié le 1er décembre 2012. Il identifie les questions prioritaires pour la société dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

Strasbourg s'inscrit dans cette dynamique depuis 2018 et a décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour

construire la ville de demain et consciente d'autre part que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique. Le principal levier de l'action, constitué par le budget, a fait l'objet d'un développement méthodologique interne unique mais remarqué au niveau national et international. Elle a donné lieu à une fiche de bonnes pratiques sélectionnée par l'ONU.

Cette méthode nécessite au préalable d'avoir défini une cartographie de l'action propre à chaque territoire en ne retenant parmi les 169 cibles onusiennes que celles qui sont actionnées par la collectivité. Ainsi, à Strasbourg, ce sont 125 cibles qui sont mises en œuvre, soit 74% des cibles internationales. Parfois celles-ci peuvent être réécrites en fonction des objectifs politiques locaux. Ensuite, cette base a été complétée par des cibles dites « locales » car politiquement importantes pour le territoire mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Elles sont insérées dans un objectif, numérotées en fin de liste des cibles numériques.

- 3.10 : « Lutter contre les nuisances sonores ».
- 3.11 : « Développer l'activité physique pour favoriser l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et l'espérance de vie des personnes fragiles ou en rémission de maladie ».
- 8.11 : « Favoriser le rayonnement européen et international de Strasbourg et de son territoire »
- 11.10 : « Développer les mobilités actives »
- 16.11 : « Assurer la sécurité publique et civile »

Enfin, soutenant la revendication internationale pour la création d'un ODD dédié à la Culture et au regard de l'importance de cet enjeu, à Strasbourg comme en France, le 18^e ODD "Accès à la culture", a été créé.

La **cartographie budgétaire ODD du territoire** s'appuie sur cet état de l'action, pour transposer les investissements et le budget de fonctionnement annuels vers les 138 cibles d'action locale et leurs 18 ODD de la manière suivante :

1. Relier la dépense aux cibles : sur la base de la liste des inscriptions, chaque ligne de crédit est reliée à 1 ou 2 ou 3 cibles correspondantes. La première cible est dite « cible principale », les autres sont des « cibles secondaires ». La cible principale est déterminée en fonction de la vocation finale de l'opération. Les cibles secondaires sont déterminées en fonction d'un ou deux impacts complémentaires de la dépense sur d'autres cibles, identifiées effectivement par la nature du projet.
2. Affecter les montants : le montant de la ligne de crédit est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il s'agit d'une répartition non pas comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon une des règles les plus appliquées en politique, la loi d'Hondt. Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50% du montant de la ligne de crédit. Les 50% restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale). Cela donne la répartition proportionnelle suivante :

Nb de cibles liées	Cible principale	Cibles secondaire 1	Cible secondaire 2
1	100%		
2	75%	25%	
3	66,6%	16,6%	16,6%

L'analyse du résultat de cette répartition budgétaire mérite de se faire à l'intérieur des **3 piliers du mandat** qui structurent l'action de la collectivité, Ville et Eurométropole et de l'ensemble des directions. Chaque ODD est relié à un pilier politique au regard de l'organisation interne de mise en œuvre.

Le tableau ci-dessous regroupe la section de fonctionnement (hors dépenses finances et ressources humaines soit un sous-total de 177,7 M€, montant duquel sont encore défalqués

24,3 M€ correspondant à la part fossile de l'énergie, soit un total de **153,4 M€** pour la section de fonctionnement) et l'investissement opérationnel à **123,3 M€** par ODD et par pilier du mandat :

ODD	Fonctionnement	%	Investissement	%
01 - Eradication de la pauvreté	11,5 M€	7,5%	0,9 M€	0,7%
02 - Lutte contre la faim	7,2 M€	4,7%	2,9 M€	2,3%
03 - Accès à la santé	4,0 M€	2,6%	4,7 M€	3,8%
04 - Accès à une éducation de qualité	21,2 M€	13,8%	28,1 M€	22,8%
05 - Egalité des sexes	0,8 M€	0,5%	1,4 M€	1,1%
10 - Réduction des inégalités	2,5 M€	1,7%	2,4 M€	2,0%
18 - Culture	35,6 M€	23,2%	6,6 M€	5,3%
PILIER SOLIDARITE	82,8 M€	54,0%	46,9 M€	38,0%
16 - Justice et paix	5,7 M€	3,7%	7,4 M€	6,0%
17 - Partenariats pour des objectifs mondiaux	7,7 M€	5,0%	0,0 M€	0,0%
PILIER DEMOCRATIE	13,4 M€	8,8%	7,4 M€	6,0%
06 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	0,7 M€	0,5%	0,0 M€	0,0%
07 - Recours aux énergies renouvelables	8,1 M€	5,3%	2,6 M€	2,1%
08 - Travail décent et croissance économique	6,1 M€	4,0%	6,7 M€	5,4%
09 - Industrie, innovation et infrastructures	4,2 M€	2,8%	20,1 M€	16,3%
11 - Villes et communautés durables	24,3 M€	15,9%	28,4 M€	23,0%
12 - Etablir des modes de consommation et de production durables	12,6 M€	8,2%	0,3 M€	0,2%
13 - Lutte contre le changement climatique	0,1 M€	0,0%	10,3 M€	8,3%
14 - Protection de la faune et de la flore aquatiques	0,0 M€	0,0%	0,0 M€	0,0%
15 - Protection de la faune et de la flore terrestre	0,9 M€	0,6%	0,8 M€	0,6%
PILIER TRANSFORMATION ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE	57,2 M€	37,3%	69,1 M€	56,0%
TOTAL	153,4 M€	100,0%	123,5 M€	100,0%

Pilier Solidarité (ODD 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 10 – 18)

- Fonctionnement

Ce pilier représente **82,8 M€** de crédits de fonctionnement, soit 54 % du budget de fonctionnement répondant à un ODD. La culture apparaît comme l'ODD le plus investi avec 35,6 M€. On retrouve ainsi le fort soutien accordé à la ville aux associations culturelles (10,1 M€) et à l'Orchestre philharmonique (10,1 M€), la politique événementielle et d'animation et les expositions des musées. L'on retrouve ensuite l'éducation (21,2 M€) avec les actions en faveur de la petite enfance (10,9 M€) et le soutien à la Haute école des arts du Rhin (5,0 M€). Viennent enfin les actions de solidarité (ODD 1 et 2) représentant 18,7 M€ où l'on peut relever la restauration scolaire (8,8 M€) correspondant au sous-objectif de lutte contre la malnutrition et la politique de lutte contre l'exclusion (6,9 M€).

- Investissement

Ce pilier représente **46,9 M€** d'investissements, soit un tiers du budget d'investissement répondant à un ODD. L'ODD 4 *Accès à une éducation de qualité* y tient la première place avec 28,1M€, correspondant notamment à la construction des nouveaux groupes scolaires Meinau et Mentelin, ainsi que la mise en sécurité du groupe scolaire Hohberg. Il est suivi par les objectifs d'accès à la santé (4,7 M€) -lié aux changements de véhicules de la collectivité dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE)- et la réduction des inégalités (2,4 M€) correspondant aux investissements dans les quartiers de rénovation urbaine.

Pilier Démocratie, territoire et Europe (ODD 16 et 17)

- Fonctionnement

Ce pilier bénéficie de **13,4 M€** en fonctionnement, soit 8,8 % du budget de fonctionnement correspondant à un ODD. À la différence de l'investissement, il est également porté par l'ODD 17 *Partenariats pour des objectifs mondiaux* avec entre autres le développement des politiques de jeunesse et d'éducation populaire (5,8 M€) et le projet Kairouan (1,0 M€).

- Investissement

Ce pilier rassemble **7,4 M€** ce qui représente 6 % du budget global. Ces sommes sont entièrement ciblées vers l'ODD 16 *Paix et justice* et concernent notamment la deuxième phase de travaux du Lieu d'Europe ainsi que le remboursement à l'Eurométropole des travaux du centre administratif.

Pilier Transformation écologique et économique du territoire (ODD 6 – 7 – 8 – 9 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15)

- **Fonctionnement**

Ce pilier représente **57,2 M€** soit 37,3 % des crédits de fonctionnement répondant à un ODD. L'ODD 11 *Villes et communautés durables* est particulièrement important avec 24,5 M€ correspondant notamment au fonctionnement des bâtiments municipaux, au premier rang desquels on retrouve le théâtre municipal de Strasbourg qui accueille l'Opéra national du Rhin (8,6 M€). L'on peut noter également sur l'ODD 12 *Établir des modes de consommation et de production durables* (12,6 M€) avec la politique de marchés publics et de gestion du patrimoine de la collectivité.

- **Investissement**

Ce pilier représente la majorité des investissements avec **69,1 M€** soit 56,0 % du total. À lui seul, l'ODD 11 *Villes et communautés durables* représente 28,4 M€. Il renvoie aux travaux sur les bâtiments publics et les acquisitions foncières et immobilières. Ce pilier est également porté par les efforts sur l'ODD 9 *Industrie, innovation et infrastructures* (20,1 M€) avec par exemple l'éclairage des voies publiques ou la restructuration du musée zoologique. Enfin, l'accent est mis sur l'ODD 8 *Travail décent et croissance économique* (6,7 M€) avec par exemple les travaux de la Manufacture (2,3 M€) et le projet Archipel 2 situé au Wacken (1,9 M€).

L'analyse des dépenses selon la méthode I4CE

I4CE (*Institute for Climate Economics*) est un *think tank* français spécialisé dans la finance verte. Elle a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Ville et métropole européenne de Lille, Ville de Paris, Grand Lyon), l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Cette méthode est désormais publique et accessible sur leur site dédié : <https://www.i4ce.org/download/evaluation-climat-des-budgets-collectivites-territoriales/>.

À quoi sert la méthode de l'évaluation climat du budget ?

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

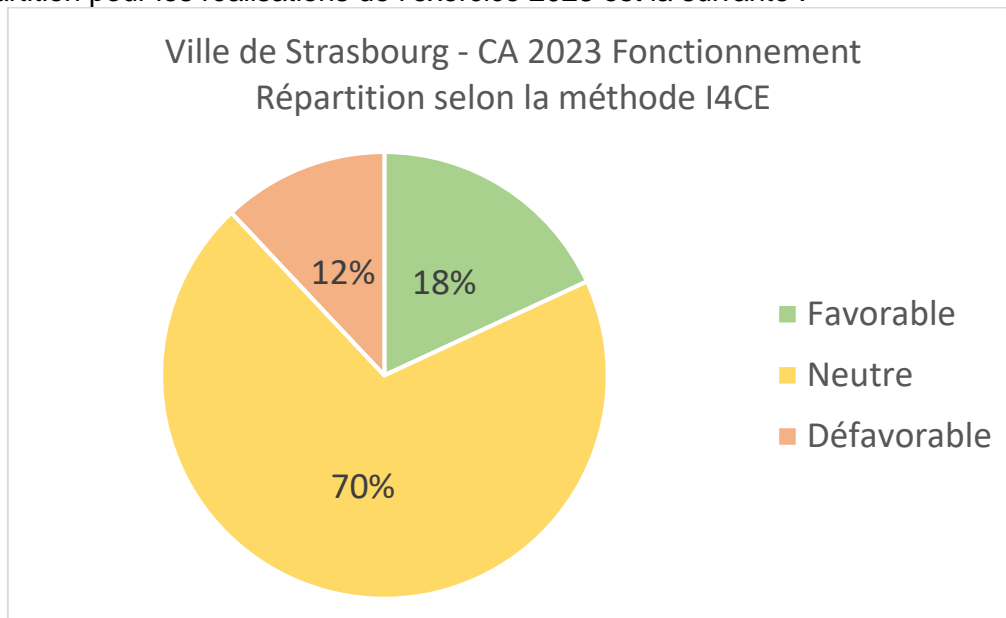
La méthode I4CE vise à répondre à une seule question : est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ? Et si oui, de façon significative, c'est-à-dire conforme à la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Dans la continuité du budget primitif 2023, l'analyse a été menée sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement

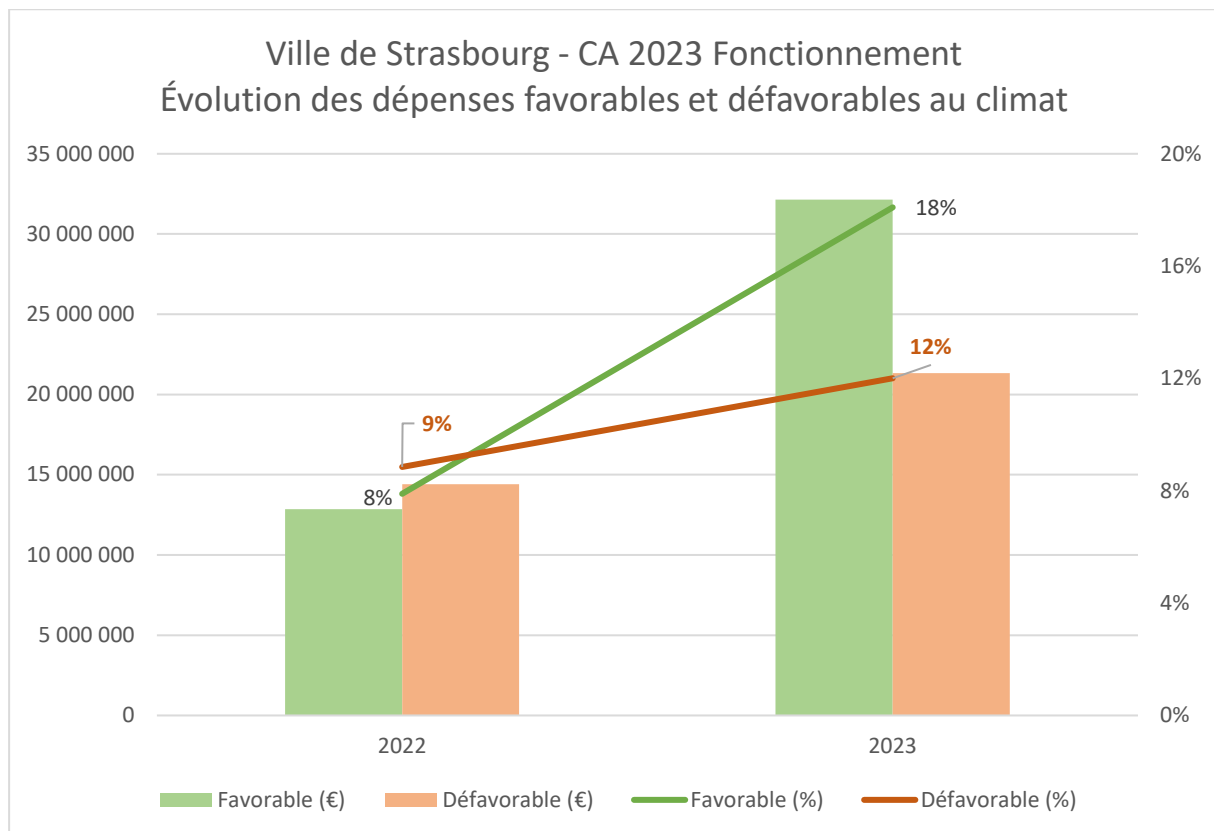
Le périmètre d'analyse correspond aux dépenses réelles de fonctionnement desquelles sont retraitées les dépenses relevant de la direction des ressources humaines et de la direction des finances, soit un montant final de **177,7 M€**

La répartition pour les réalisations de l'exercice 2023 est la suivante :



- Les dépenses considérées comme **favorables s'élèvent à 32,1 M€, soit 18,1 % du total retenu**. Elles concernent principalement les dépenses liées à l'achat d'énergie renouvelable (contrats 100% électricité verte et part de renouvelable dans les réseaux de chaleur qui alimentent les bâtiments de la ville), aux opérations liées aux espaces verts et aux forêts, à l'éclairage public à la végétalisation de l'espace public et à la part végétarienne des repas en restauration scolaire. Ces opérations constituent une réelle avancée dans l'atteinte des objectifs du plan climat de la Ville.

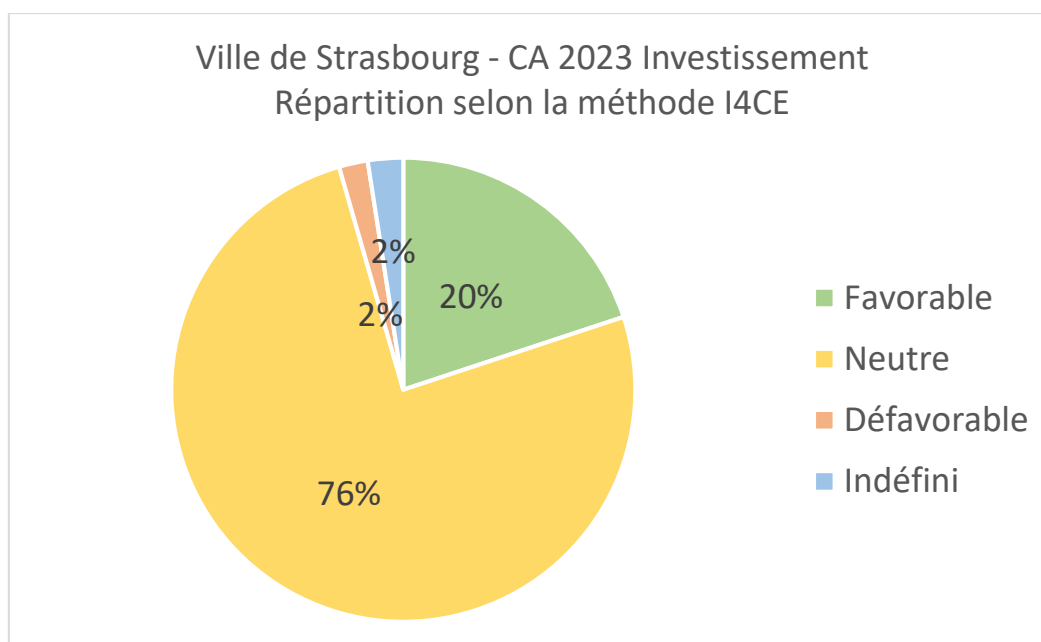
- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 124,2 M€, soit 69,9 % du total retenu**. Elles correspondent au fonctionnement des grandes politiques publiques municipales (éducation, petite enfance, culture, animations dont Marché de Noël, santé et solidarité, sport...). Ces opérations sont globalement « neutres » car elles n'ont pas d'impact significatif sur le climat.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 21,3 M€, soit 11,5 % du total retenu**. Elles concernent principalement les dépenses liées à l'achat d'énergie fossile (carburant essence et diesel, gaz ou part fossile du chauffage urbain pour le chauffage des bâtiments...) ainsi que les dépenses liées à la voirie (parkings, stationnements) et aux transports divers (transfert des parlementaires, logistique et manutentions diverses). Ces dépenses vont à l'encontre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (et donc du plan climat de la Ville).



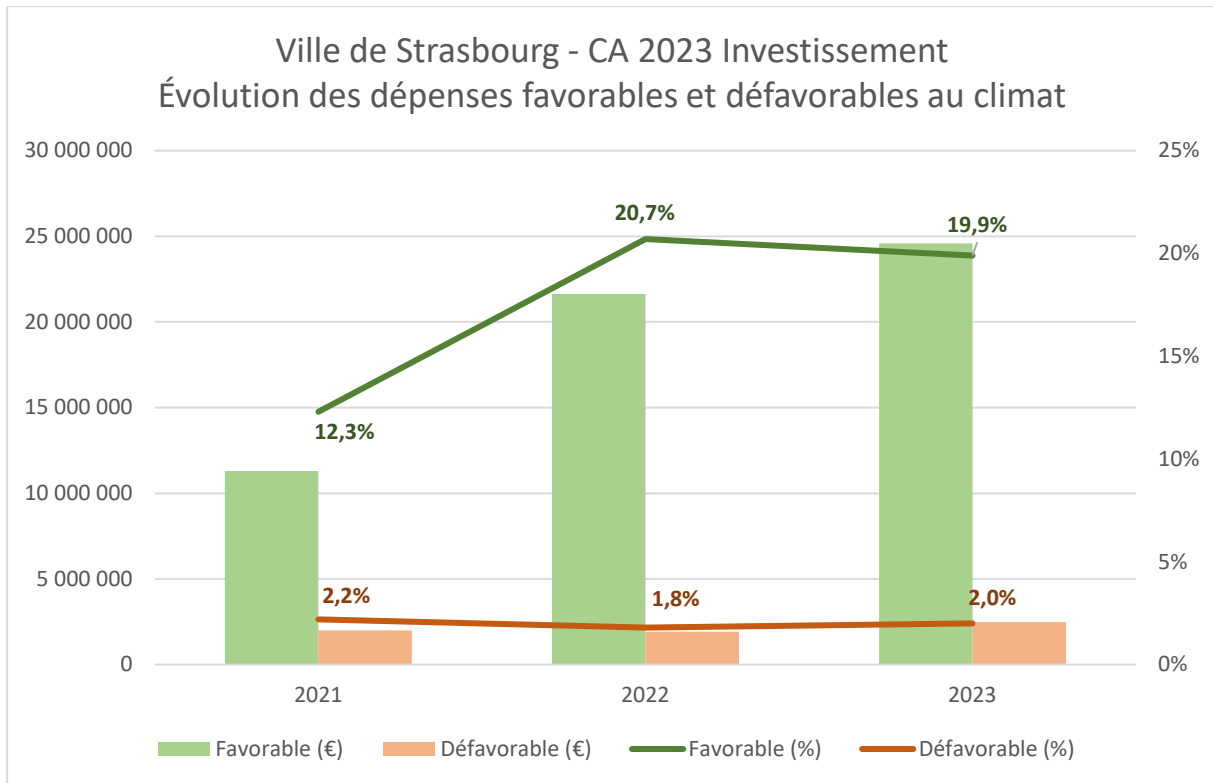
L'évolution de 2022 à 2023 est contrastée dans la mesure où tant les dépenses défavorables que favorables ont augmenté, même si la tendance est plus nette pour ces dernières. À ce stade, il est important de prendre en compte le fait que la méthodologie est en constante évolution, le but étant d'analyser les dépenses considérées comme « neutres » afin de pouvoir le cas échéant les classer dans les deux autres catégories.

Section d'investissement

Le périmètre d'analyse correspond aux dépenses d'investissement opérationnelles, soit un montant réalisé de **123,5 M€** en 2023.



- Les dépenses considérées comme **favorables s'élèvent à 24,6 M€, soit 19,9 % du total** des investissements. Elles concernent principalement l'éclairage public, la rénovation des bâtiments municipaux, la végétalisation des cours d'école, l'acquisition de matériel informatique performant ainsi que divers travaux liés aux espaces verts.
- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 93,4 M€, soit 75,6 % du total** des investissements. Ces dépenses sont la majorité des dépenses d'investissements de la Ville. Elles concernent par exemple les dépenses liées à des acquisitions foncières ou immobilières, la construction ou l'amélioration fonctionnelle des bâtiments, opérations sportives (terrains, gymnases, centres sportifs, matériel...) ou culturelles-patrimoniales. Ces opérations sont globalement « neutres » car elles n'ont pas d'impact significatif sur le climat.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 2,5 M€, soit 2,0 % du total** des investissements. Elles concernent principalement les dépenses informatiques et équivalentes (plan numérique des écoles, reprographie...), les terrains de foot en synthétique et les dépenses liées à la voirie ou l'usage de la voiture. Ces dépenses vont à l'encontre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (et donc du plan climat de la Ville).
- Les dépenses considérées comme **indéfinies s'élèvent à 3,0 M€, soit 2,5 % du total** des investissements. D'un point de vue méthodologique, une partie de ces dépenses sont classées « indéfinies » lorsqu'elles concernent des dépenses d'infrastructures.



L'évolution depuis 2021 témoigne d'une forte augmentation des dépenses favorables qui passent de 11,3 à 24,6 M€ en deux ans. Dans le même temps, les dépenses défavorables stagnent autour de 2,1 M€ en moyenne, correspondant à environ 2 % de l'investissement opérationnel.

L'analyse du CA au prisme du genre

Après une première expérimentation en 2022 sur deux directions pilotes, le budget primitif 2023 constituait le premier exercice de « budgétisation sensible au genre » (BSG) de la ville de Strasbourg sur l'ensemble du budget.

Les dépenses ont été classées selon 3 critères :

0 = non sensible au genre ;

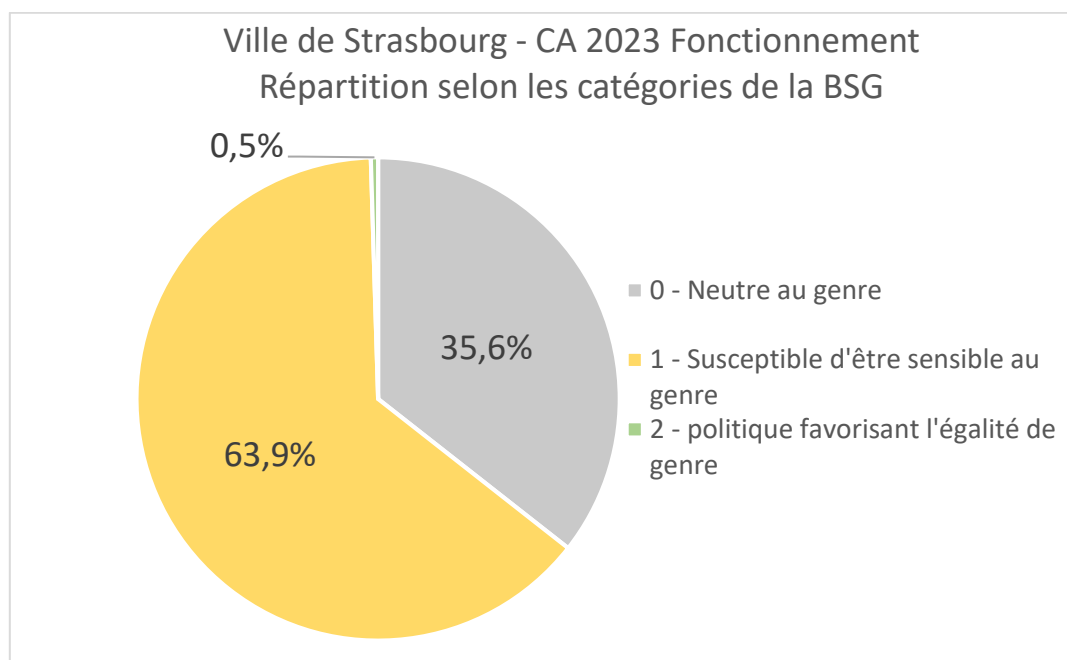
1 = susceptible d'être sensible au genre ;

2 = politique favorisant l'égalité de genre.

Cette critérisation doit permettre une cartographie complète des dépenses susceptibles d'être sensibles au genre.

Section de fonctionnement

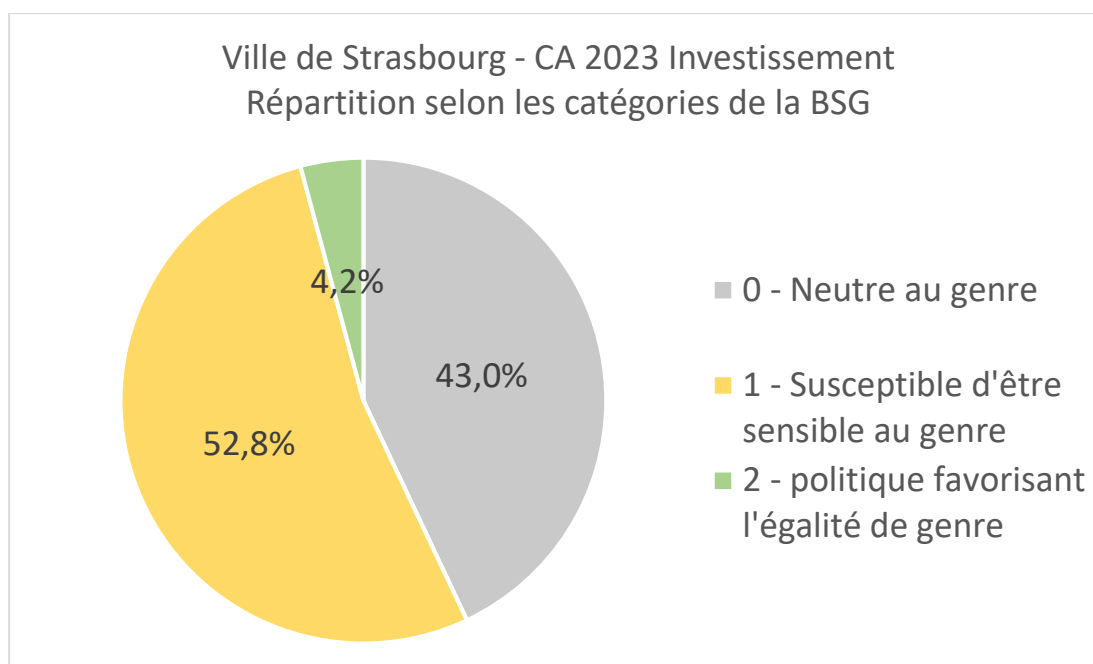
Le périmètre des dépenses de fonctionnement est identique à celui retenu pour l'analyse climat du budget, à savoir les dépenses réelles hors finances et ressources humaines, soit un montant de **177,7 M€**



- Les dépenses considérées comme **neutres** (63,2 M€) correspondent aux dépenses des ressources logistiques (énergie, eau, fournitures administratives) ainsi que les dépenses liées au patrimoine bâti (entretien, maintenance, loyer), à l'espace public (gestion des espaces verts notamment) et aux dépenses de stationnement (redevance versée au délégataire).
- Les dépenses **susceptibles d'être sensibles au genre** (113,6 M€) couvrent les différentes politiques publiques (éducation, culture, sport, solidarités), subventions incluses.
- La politique **favorable à l'égalité de genre** (0,9 M€) couvre les dépenses de la mission droit des femmes et égalité de genres, l'ordonnance verte pour les femmes enceintes et l'accompagnement pour la végétalisation des cours d'école.

Section d'investissement

Le périmètre est celui des dépenses opérationnelles, soit **123,5 M€**



- Les dépenses considérées comme **neutres** (53,1 M€) correspondent, à l'instar de la section de fonctionnement, aux dépenses des ressources logistiques (acquisition de véhicules, dépenses informatiques) ainsi que les travaux du patrimoine bâti, à l'espace public (végétalisation) et aux dépenses d'acquisition de matériel pour les différentes directions.
- Les dépenses **susceptibles d'être sensibles au genre** (65,2 M€) couvrent les différentes politiques publiques (éducation, culture, sport, solidarités) bénéficiant au public.
- La politique **favorable au genre** se retrouve dans les dépenses pour la végétalisation des cours d'école (5,2 M€).

Cette première cartographie permet d'avoir une feuille de route afin de mettre en évidence les inégalités de genre et d'être un vecteur d'évolution des politiques publiques. La réussite sera liée au recensement nécessaire des données genrées (dite données sexo-spécifiques) dans les différents domaines touchant les politiques publiques.

III. LA DETTE

1. La dette propre

L'encours de la dette

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la Ville de Strasbourg s'élevait à 332 M€ contre 304 M€ à la clôture de l'exercice 2022.

L'augmentation de la dette au cours de l'exercice 2023 résulte de la différence entre les mouvements suivants :

En dépense :

- les amortissements contractuels en capital de l'exercice 2023, à hauteur de **28 M€**, versés aux établissements prêteurs.

En recettes :

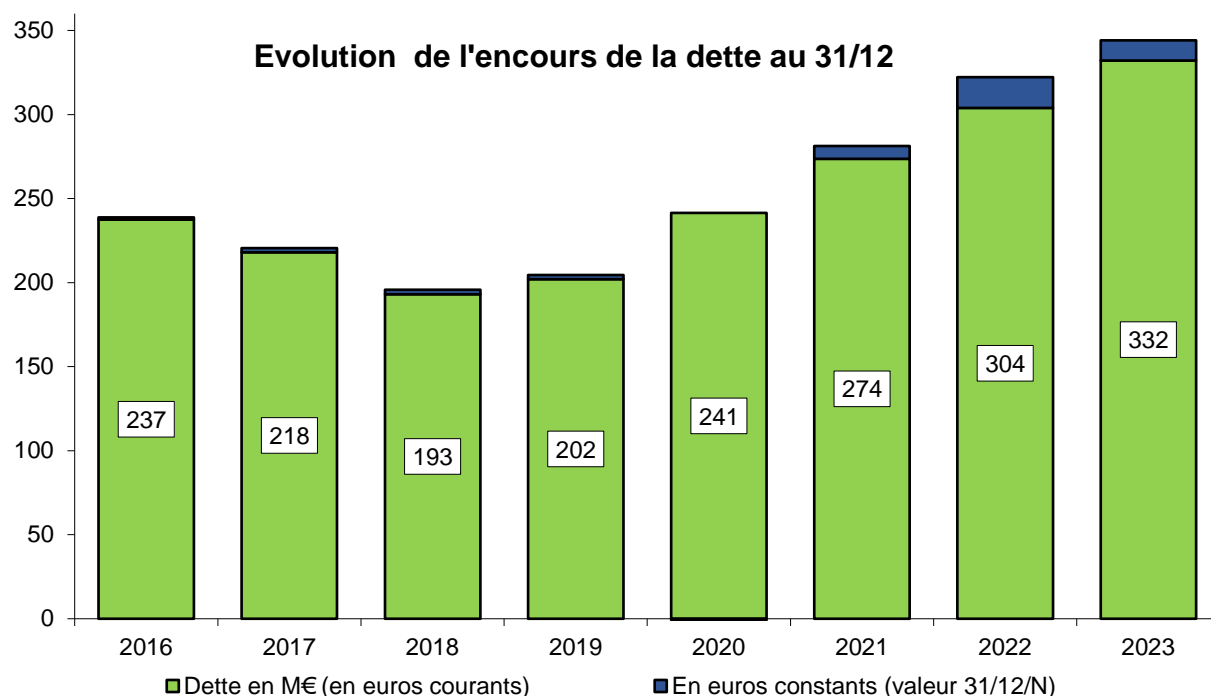
- la réalisation de **56 M€** d'emprunts nouveaux à long terme. Ces emprunts ont été contractés dans les conditions suivantes :
 - **10 M€** souscrits auprès de l'Agence France Locale Postale (dernier versement sur 40 M€

contractualisés en 2022) au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,45 %, soit un taux de 2,534 % pour la 1^{ère} échéance pour une durée de 20 ans,

- **10 M€** souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 12 mois + marge de 0,51 %, soit un taux de 4,304 % pour la 1^{ère} échéance pour une durée de 20 ans,
- **36 M€** souscrits auprès de la Banque Européenne d'Investissement au taux d'indexé égal à EURIBOR 3 mois + une marge de 0,329 %, soit un taux de 4,331 % pour la 1^{ère} échéance, pour une durée de 20 ans.

La dette par habitant est passée de 1 048 €/h au 31 décembre 2022 à 1 129 €/h au 31 décembre 2023.

N.B. : à titre de comparaison, au 1er janvier 2023 (données CA 2023 des grandes villes non encore connues) la moyenne des 24 plus grandes villes françaises était de 1 158 €/h.

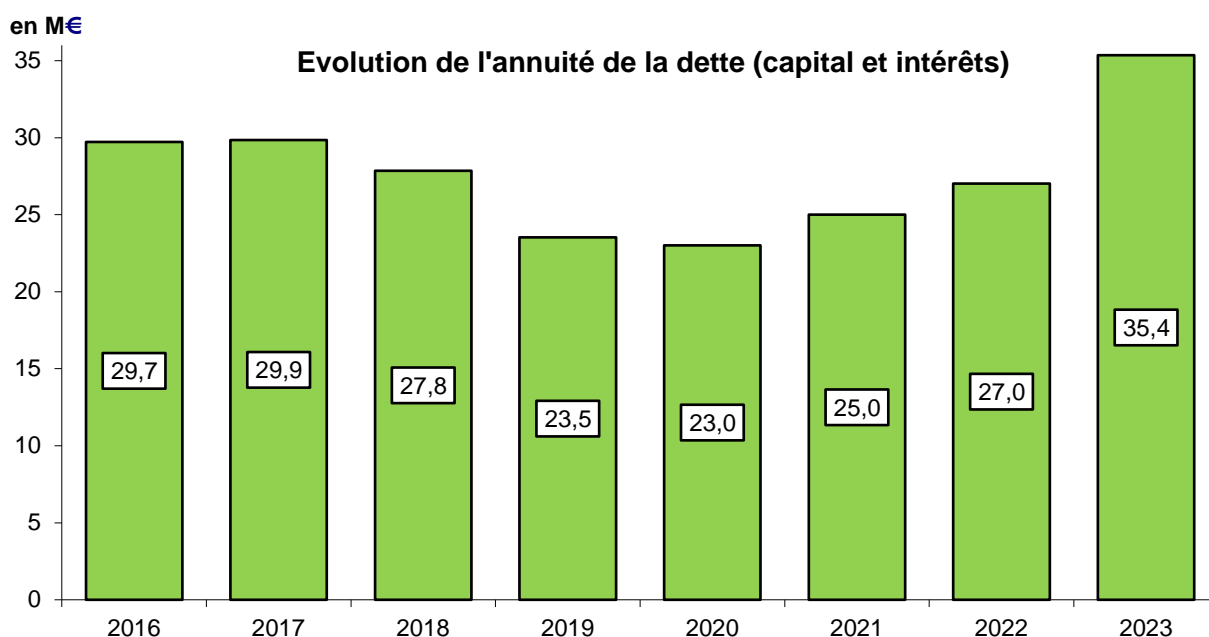


Le service de la dette

En terme de charge de la dette, les annuités en 2023 se sont élevées à **35,4 M€**, dont **6,8 M€** d'intérêts réglés à l'échéance et **0,7 M€** d'intérêts courus non échus (ICNE).

La charge ramenée à l'habitant strasbourgeois s'établit ainsi à 120,2 €/hab.

Ainsi qu'il apparaît dans l'annexe consacrée aux ratios, la charge totale de la dette, y compris la comptabilisation des ICNE imposée par la M 57, représente 7,40 % des recettes réelles de fonctionnement contre 5,88 % au compte administratif 2022.



La gestion de la dette et de la trésorerie

Les types de prêts

Suite à la crise de 2008 et notamment au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés aux variations de taux ou de devises, il a été mis en place la Charte Gissler ou « Charte de bonne conduite ».

Les établissements bancaires signataires de la Charte se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, les collectivités sont désormais tenues de détailler leurs encours de dette selon la classification de risques suivante :

Indices sous-jacents	
1	Indices zone euro.
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.
3	Ecart d'indice zone euro.
4	Indices zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice zone euro.
5	Ecart d'indices hors zone euro.
6	Autres indices.

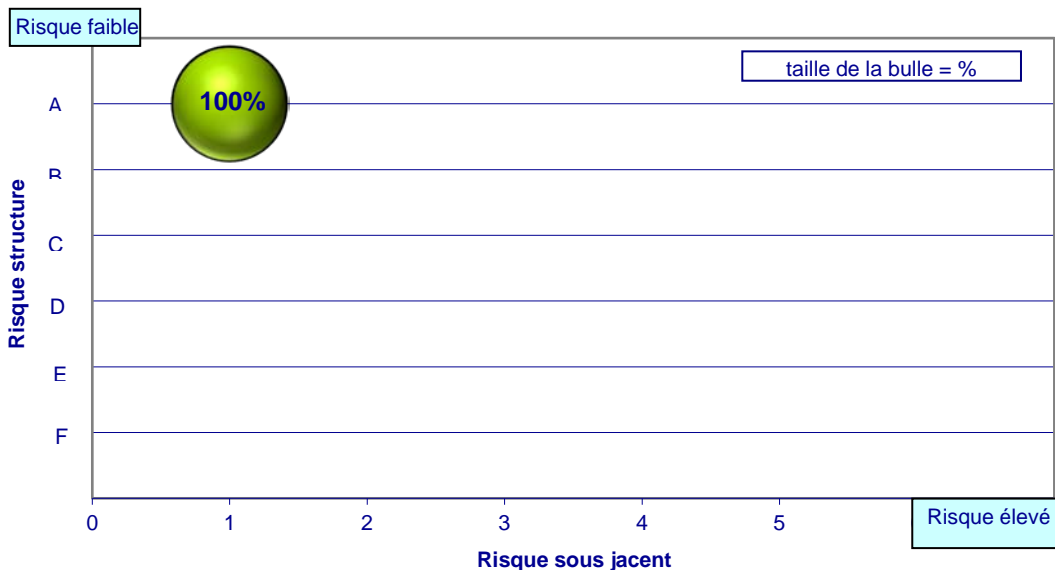
Structures	
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
C	Option d'échange (swaption).
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
E	Multiplicateur jusqu'à 5.
F	Autres types de structures.

Cette classification distingue 2 risques :

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon un degré de risque allant de 1 à 6 où 1 représente le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F où A représente le risque le plus faible.

Pour ce qui concerne la dette de la Ville, le portefeuille est constitué à **39 % de taux fixes et à 61 % de taux indexés.**

La classification pour la Ville de Strasbourg est la suivante au 31 décembre 2023 :



La Ville de Strasbourg dispose de 41 contrats, soit désormais **100 %** de son encours, classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts indexés et fixes.

La Ville de Strasbourg n'a dans son portefeuille aucun emprunt dit "toxique".

Elle bénéficie d'un **taux moyen de 2,51 % au 31/12/2023** contre 0,99 % au 31/12/2022, sachant que 41 % de son encours a un taux inférieur à 3 % et que 59 % de son encours a un taux supérieur ou égal à 3 %. En comparaison, le taux moyen au 31/12/2023 qui ressort de l'Observatoire de Finance Active pour le panel des collectivités (1 173 collectivités) est de 2,55 %.

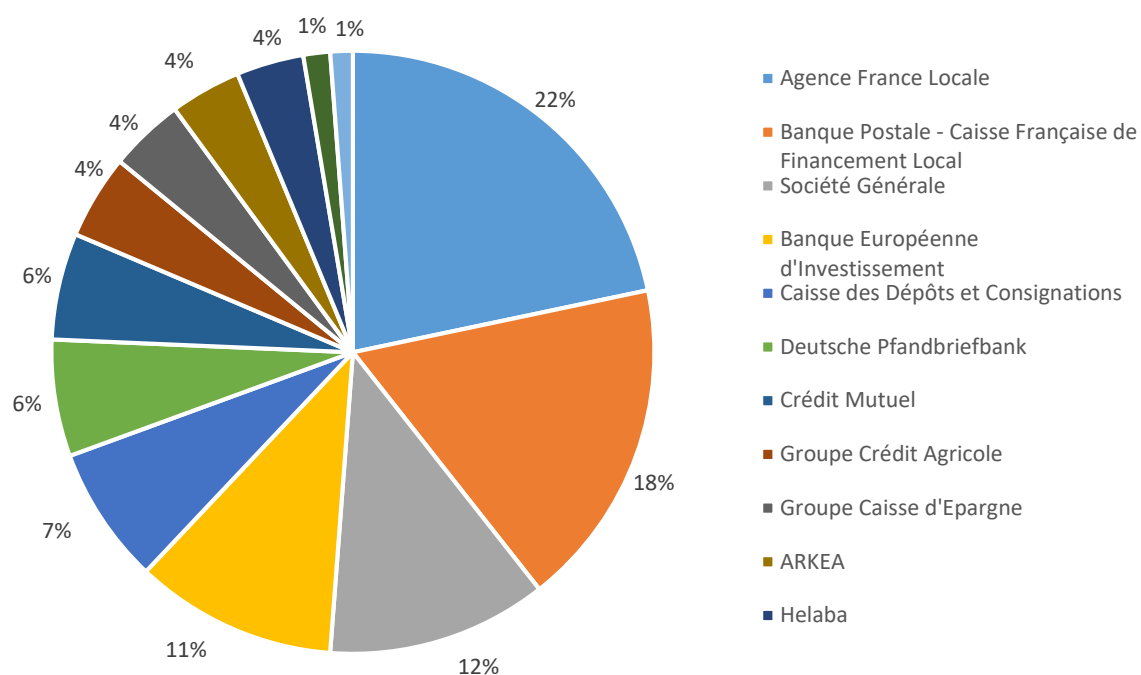
Les conditions de chacun des prêts souscrits sont détaillées dans le tableau suivant :

Etat de la dette de la Ville de Strasbourg par type de taux au 31/12/2023

N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market au 31/12/2023	Capital	Encours au 31/12/2023	Intérêt	Amortissement	Annuité
103	2010	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 1M	0,55	4,397	M	A1	-5 488,82	10 000 000,00	1 333 333,00	54 399,74	666 667,00	721 066,74
104	2010	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 12M	0,30	1,092	A	A1	-4 255,84	10 000 000,00	1 333 333,00	22 143,33	666 667,00	688 810,33
31067	2010	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 3M	0,39	4,345	T	A1	-3 451,89	10 000 000,00	999 999,86	50 159,14	666 666,68	716 825,82
37069	2010	SFIL CFFL (ex DEXIA)	15	EURIBOR 1M	0,43	4,323	M	A1	-3 918,41	10 000 000,00	1 333 333,29	49 638,47	666 666,67	716 305,14
TOTAL : Emprunts multi-index										40 000 000,00	4 999 999,15	176 340,68	2 666 667,35	2 843 008,03
105	2013	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	1,55	5,196	T	A1	-122 363,97	10 000 000,00	3 333 333,33	159 963,52	666 666,67	826 630,19
106	2021	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,27	4,073	T	A1	-204 120,39	10 000 000,00	9 000 000,00	314 730,51	500 000,00	814 730,51
401	2020	ARKEA	15	EURIBOR 12M	0,50	3,392	A	A1	-131 047,94	5 000 000,00	4 000 000,01	149 028,15	333 333,33	482 361,48
516	2022	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,45	4,353	T	A1	-752 595,48	10 000 000,00	19 500 000,00	567 972,83	500 000,00	1 067 972,83
700	2013	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	EURIBOR 3M	1,57	5,373	T	A1	-130 121,70	10 000 000,00	3 333 333,21	172 327,19	666 666,67	838 993,86
701	2014	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	EURIBOR 3M	1,30	4,887	T	A1	-132 485,50	10 000 000,00	3 833 333,21	161 826,37	666 666,68	828 493,05
702	2015	SFIL CFFL (Banque Postale)	20	EURIBOR 3M	0,88	4,467	T	A1	-692 366,03	20 000 000,00	13 250 000,00	472 305,81	1 000 000,00	1 472 305,81
704	2022	Banque Postale	20	EURIBOR 3M	0,48	4,283	T	A1	-766 909,83	20 000 000,00	19 000 000,00	693 586,48	1 000 000,00	1 693 586,48
705	2023	Bnaque Postale	20	EURIBOR 12M	0,51	4,628	A	A1	-645 826,44	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
800	2014	SAAR LB	15	EURIBOR 6M	1,00	3,843	S	A1	-107 769,22	10 000 000,00	4 000 000,06	118 265,06	666 666,66	784 931,72
40003	2013	Crédit Coopératif	15	EURIBOR 3M	1,30	4,887	T	A1	-54 392,28	5 000 000,00	1 750 000,03	73 484,58	333 333,35	406 817,93
46005	2020	Société Générale	15	EURIBOR 12M	0,55	1,45	A	A1	-381 014,84	15 000 000,00	12 000 000,00	190 722,64	1 000 000,00	1 190 722,64
46006	2020	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,30	4,098	T	A1	-217 645,83	10 000 000,00	9 000 000,00	312 441,78	500 000,00	812 441,78
46007	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,28	4,235	T	A1	-416 858,75	20 000 000,00	18 250 000,00	736 278,25	1 250 000,00	1 986 278,25
33198	2014	Caisse des Dépôts	17	LIVRET A	0,60	3,60	A	A1	-328 515,40	26 000 000,00	15 600 000,02	190 666,67	1 733 333,33	1 924 000,00
900	2014	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,84	4,812	T	A1	-101 703,55	10 000 000,00	4 000 000,23	179 029,45	666 666,65	845 696,10
902	2015	Pfandbriefbank	20	EURIBOR 3M	0,79	4,762	T	A1	-482 592,34	18 000 000,00	10 800 000,00	456 351,92	900 000,00	1 356 351,92
10200	2023	Bque Européenne d'Investissement	20	EURIBOR 3M	0,329	4,264	T	A1	-1 037 566,56	36 000 000,00	36 000 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL : Emprunts à taux indexés										255 000 000,00	196 650 000,10	4 948 981,21	12 383 333,34	17 332 314,55
TOTAL : Emprunts indexés										295 000 000,00	201 649 999,25	5 125 321,89	15 050 000,69	20 175 322,58
402	2021	ARKEA	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	693 534,48	7 000 000,00	6 066 666,64	29 884,17	466 666,68	496 550,85
403	2021	ARKEA	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	306 983,13	3 000 000,00	2 600 000,00	11 452,50	200 000,00	211 452,50
511	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,44	T	A1	742 670,98	10 000 000,00	7 333 333,28	34 570,56	666 666,68	701 237,24
512	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,15	T	A1	161 181,53	16 000 000,00	11 733 333,28	18 856,66	1 066 666,68	1 085 523,34
513	2020	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,70	A	A1	768 435,53	10 000 000,00	7 999 999,99	61 509,26	666 666,67	728 175,93
514	2020	Agence France Locale	20	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	1 281 783,72	10 000 000,00	8 500 000,00	41 991,56	500 000,00	541 991,56
515	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,58	T	A1	1 840 809,91	20 000 000,00	17 000 000,03	104 861,85	1 333 333,32	1 438 195,17
600	2013	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	2,825	A	A1	-21 885,61	10 000 000,00	3 333 333,30	114 263,64	666 666,67	780 930,31
601	2014	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	2,438	A	A1	12 345,88	10 000 000,00	3 999 999,97	115 037,48	666 666,67	781 704,15
602	2015	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	1,489	A	A1	170 519,33	10 000 000,00	4 666 666,64	80 295,70	666 666,67	746 962,37
703	2020	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	TAUX FIXE	0,00	0,70	S	A1	766 252,93	10 000 000,00	8 000 000,02	60 323,15	666 666,66	726 989,81
31066	2009	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	4,29	A	A1	0,00	20 000 000,00	1 333 333,38	114 400,00	1 333 333,33	1 447 733,33
31068	2013	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	3,20	T	A1	-86 646,65	15 000 000,00	5 000 000,00	180 000,00	1 000 000,00	1 180 000,00
31069	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	20	TAUX FIXE	0,00	1,79	A	A1	201 697,48	10 000 000,00	6 000 000,00	112 993,76	500 000,00	612 993,76
901	2015	Pfandbriefbank	20	TAUX FIXE	0,00	1,82	T	A1	195 601,18	10 000 000,00	6 000 000,00	116 164,02	500 000,00	616 164,02
33200	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	529 719,82	5 333 733,00	3 733 613,10	0,00	266 686,65	266 686,65
33201	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	787 643,75	7 369 595,00	5 158 716,50	0,00	368 479,75	368 479,75
4004	2019	Crédit Coopératif	15	TAUX FIXE	0,00	0,35	T	A1	311 984,33	4 000 000,00	3 019 592,09	11 143,49	262 701,03	273 844,52
41020	2022	Crédit Mutuel	20	TAUX FIXE	0,00	2,20	T	A1	421 336,74	20 000 000,00	19 000 000,00	434 160,96	1 000 000,00	1 434 160,96
TOTAL : Emprunts à taux fixe										207 703 328,00	130 478 588,22	1 641 908,76	12 797 867,46	14 439 776,22
TOTAL GENERAL										502 703 328,00	332 128 587,47	6 767 230,65	27 847 868,15	34 615 098,80

Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	Encours au 31/12/2023	%	Nbre de contrats
Agence France Locale	72 066 666,58	21,70%	6
Banque Postale - Caisse Française de Financement Local	58 749 999,73	17,69%	7
Société Générale	39 250 000,00	11,82%	3
Banque Européenne d'Investissement	36 000 000,00	10,84%	1
Caisse des Dépôts et Consignations	24 492 329,62	7,37%	3
Deutsche Pfandbriefbank	20 800 000,23	6,26%	3
Crédit Mutuel	19 000 000,00	5,72%	1
Groupe Crédit Agricole	14 999 999,33	4,52%	4
Groupe Caisse d'Épargne	13 333 333,24	4,01%	4
ARKEA	12 666 666,65	3,81%	3
Helaba	11 999 999,91	3,61%	3
Crédit Coopératif	4 769 592,12	1,44%	2
SAAR LB	4 000 000,06	1,20%	1
TOTAL	332 128 587,47		41



La gestion de la dette de la Ville de Strasbourg repose sur deux principes :

- la diversification, en recourant à une dizaine d'établissements de crédit et en variant la structure de la dette (taux fixes, taux indexés produits structurés standards) afin d'atténuer l'exposition aux risques,
- la clarté, en mobilisant des produits simples et visibles à long terme.

L'Agence France locale

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

La ville de Strasbourg est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 24 juin 2019.

En 2023, **177 nouveaux membres** ont rejoint l'AFL.

L'AFL compte aujourd'hui **776 membres** dont 13 départements, 582 communes villes, 15 métropoles, 39 communautés d'agglomération, 60 communautés de

communes, 5 régions, 9 communautés urbaines, 2 collectivités d'Outre-mer, 6 établissements publics territoriaux et 45 syndicats intercommunaux.

Près de **9 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 25 % de la dette des collectivités.

L'Agence France Locale poursuit son développement avec une croissance sans précédent en 2023, des fonds propres qui augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres et des résultats qui continuent à s'améliorer.

La gestion de la trésorerie

La gestion quotidienne de la trésorerie peut être assurée par l'usage de lignes de crédit.

En 2023, la Ville n'a pas eu besoin d'actionner ses lignes de crédit de trésorerie contractées en mars 2022 à hauteur de 44 M€, et renouvelées en mars 2023 pour 39 M€ et une nouvelle durée d'un an. Ce renouvellement s'est effectué

auprès de la Caisse d'épargne pour 20 M€, du Crédit mutuel pour 9 M€ et de la Société générale pour 10 M€.

Le contexte du financement des collectivités territoriales en 2023

L'année 2023, comme l'année précédente, est marquée par de fortes tensions géopolitiques qui s'amplifient sur fond de guerre en Ukraine, de conflit au Moyen-Orient et qui ont un impact sur les prix des énergies, sur la croissance mondiale et sur les marchés financiers. Les conséquences ont été importantes sur les politiques monétaires, notamment dans la zone euro

et aux États-Unis. Ainsi, la Banque centrale européenne (BCE) comme l'a fait quelques mois auparavant la Banque fédérale américaine (FED) a été contrainte de mettre fin à sa politique monétaire accommodante pour lutter contre l'inflation. Elle a ainsi augmenté ses taux directeurs à 10 reprises, le taux de refinancement passant ainsi de 0 % à 4,50 % (+ 5,25 %

pour la FED). Le résultat sur l'inflation a été positif passant ainsi de 5,40 % en 2023 à 2,6 % (chiffre publié le 18/03/2024) avec des projections de la BCE à 2,40 %. La BCE n'a plus bougé ses taux depuis septembre 2023 et une intervention pour baisser ses taux est attendue pour la fin du 1^{er} semestre 2024.

L'impact sur les taux a été important. Les taux courts tels que les EURIBOR 12 mois, sont ainsi passés de 3,316% en janvier 2023 (- 0,50 % en janvier 2022) à 3,513 % à fin 2023 avec de fortes hausses en 2022 et qui ont continué moins fortement en 2023. Les taux longs tels que l'OAT 10 ans sont passés de 2,996 % en janvier 2023 (0,5 % en janvier 2022) à près de 2,564 % en fin d'année 2023.

Ces hausses historiques ont eu de fortes conséquences sur le marché de la dette des collectivités territoriales qui ont été toutes touchées et ont été confrontées à un renchérissement important des offres de prêts.

D'après l'observatoire de la dette 2023 de Finance Active (données citées dans un article de la Gazette des communes du 14/03/2024 et qui représente un panel de 1 173 collectivités), le taux moyen des emprunts souscrits par les collectivités en 2023 s'est envolé à 3,79 % contre 2,07 %

en 2022 et 0,62 % en 2021, avec une maturité moyenne de 19,7 ans (contre 18 ans en 2022). Le taux indexé a été davantage plébiscité par les collectivités en 2023 (43 % des flux en 2023 contre 27 % en 2022).

Le taux moyen de l'ensemble des collectivités a augmenté en 2023 pour atteindre un niveau de 2,55 % contre 2,01 % en 2022.

Les collectivités ont emprunté auprès des banques pour 45,6 % de leurs besoins mais ont aussi diversifié leur dette avec des financements dits « alternatifs » (Agence France Locale dont la part de marché passe à 7,6 % contre 5,2 % en 2022, la Banque européenne d'investissement avec une part de marché de 1,3 %, la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) avec une part de marché de 17 %. Le recours aux emprunts obligataires est en baisse (28 % des besoins) mais est toujours privilégié par les collectivités de grande taille.

Afin de diversifier ses sources de financement, le Conseil municipal a délibéré en mars 2022, le recours possible à des emprunts de type Schuldschein¹ et de type obligataire.

2. La dette garantie

Outre sa dette propre, la ville de Strasbourg a contracté des engagements au bénéfice de tiers se traduisant par une **dette garantie dont l'encours s'élève à 83,5 M€ au 31 décembre 2023**, correspondant à une annuité de **7 M€** versée par les débiteurs en 2023.

L'encours garanti est réparti entre 17 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentant **89 %** du total garanti :

Association Rhéna	50,8 M€
S.P.L Deux Rives	11,2 M€
Association Les Maisons de la Croix	5,2 M€
S.C.I Chanoine SPITZ	4,1 M€
S.C.I Vatelot (association de gestion de la Doctrine Chrétienne)	3,3 M€

Le solde est partagé entre des établissements de santé, des associations à vocation sociale ou éducative.

¹ Émissions obligataires privées auprès d'investisseurs institutionnels allemands

L'encours de dette garantie entre dans le cadre des règles prudentielles fixées par la loi Galland, et plus particulièrement celle plafonnant à 50 % des recettes réelles de fonctionnement le montant des annuités de la dette propre, additionné aux annuités de la dette garantie.

Ce ratio ressort pour 2023 à **8,66 %**, soit une valeur en hausse par rapport à celle de 2022 qui s'établissait à 7,30 %, et toujours très loin du seuil de 50 %.

Aucune garantie accordée par la Ville n'a été mise en jeu en 2023.

**Etat récapitulatif de la dette garantie par la ville de Strasbourg
du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 31/12/2023	Intérêt	Amortissement	Annuité
S.E.R.S	2 096 983,10	108 093,00	4 952,84	107 247,69	112 200,53
Etablissement des Diaconesses	6 200 000,00	1 965 510,65	29 180,17	335 837,68	365 017,85
Fouer Charles Frey	1 633 232,24	0,00	1 076,00	68 051,42	69 127,42
Association "Entre-Aide aux Personnes Agées"	125 000,00	9 374,63	463,19	6 250,02	6 713,21
S.C.I Chanoine Spitz	7 562 500,00	4 139 533,70	80 199,96	391 588,77	471 788,73
Clinique Adassa	4 375 000,00	426 914,62	14 423,08	236 162,29	250 585,37
Association AURAL (asso pour l'utilisation du rein artificiel en Alsace)	3 000 000,00	33 333,63	5 950,02	199 999,98	205 950,00
Association Les Maisons de la Croix	10 480 000,00	5 231 250,00	147 502,82	461 000,00	608 502,82
Association ARSEA (asso régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation)	3 648 710,10	2 558 835,55	87 278,15	189 543,40	276 821,55
Fondation Vincent de Paul	3 689 526,30	1 014 488,19	29 980,35	163 983,26	193 963,61
Association Rhéna	65 900 000,00	50 810 247,75	1 081 313,26	2 367 280,88	3 448 594,14
Fédération de charité CARITAS	187 335,00	0,00	0,00	20 815,00	20 815,00
Association l'Etage Club des jeunes	2 850 000,00	1 950 543,00	24 293,84	185 543,32	209 837,16
S.P.L Deux Rives	11 863 993,50	11 227 348,96	303 453,14	232 858,01	536 311,15
DOMIAL ESH	164 844,00	137 781,86	2 670,61	5 618,43	8 289,04
S.C.I Vatelot (école Doctrine Chrétienne)	3 500 000,00	3 307 536,04	54 355,71	165 188,44	219 544,15
OPHEA	681 788,00	587 335,31	5 853,57	31 466,83	37 320,40
TOTAL GENERAL	127 958 912,24	83 508 126,89	1 872 946,71	5 168 435,42	7 041 382,13

IV. LE BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE

BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	1 376 500,00	1 376 500,00
Mandats et titres émis	1 087 270,37	1 214 332,06
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>127 061,69</i>
Résultat reporté		155 421,82
Total réalisé	1 087 270,37	1 369 753,88
<i>Taux de réalisation</i>	<i>78,99 %</i>	<i>99,51 %</i>
Résultat cumulé		282 483,51
Reste à réaliser		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	102 000,00	102 000,00
Mandats et titres émis	5 043	14 550,06
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>9 507,06</i>
Résultat reporté		76 644,69
Total réalisé	5 043	91 194,75
<i>Taux de réalisation</i>	<i>4,94 %</i>	<i>89,41 %</i>
Résultat cumulé		86 151,75
Reste à réaliser	22 003,45	

Le budget annexe de l'école européenne a été créé à compter de l'exercice 2016.

La Ville et ses partenaires, Région Grand-Est et la Collectivité européenne d'Alsace, sont liés par une convention tripartite qui organise le fonctionnement de l'École européenne. Cette convention prévoit notamment que la Ville, collectivité de rattachement assure :

- les travaux dits du propriétaire, qu'ils soient qualifiés de charges d'investissement ou de fonctionnement ;
- les travaux urgents, motivés par les objectifs de sécurité des biens et des personnes, de solidité et de salubrité de l'immeuble et de continuité du service public local d'enseignement ;
- la coordination de l'achat, de l'installation et de la mise en service du premier équipement;
- le renouvellement de l'équipement des parties communes ;
- le renouvellement de l'équipement de téléphonie ;
- l'entretien technique de l'ensemble immobilier en lien avec les travaux dits du propriétaire ;
- les assurances dommage aux biens et responsabilité civile au titre des obligations du propriétaire ;
- le recrutement et la gestion du personnel affecté au nom des trois collectivités ;
- les charges indirectes communes ;
- l'attribution des logements de fonction ;
- le paiement de la redevance de l'AOT et de tous les impôts auxquels est actuellement ou pourrait être assujéti le terrain mis à disposition par l'État.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 282,5 K€ fin 2023 (incluant un résultat reporté de 155,4 K€). L'ampleur du site (12 000 m²), inédite pour la Ville, la spécificité du projet en terme de gouvernance et les caractéristiques de l'établissement (école/collège/lycée) ont conduit les trois collectivités à proposer que l'entretien technique du bâtiment soit réalisé par une entreprise extérieure.

L'entretien technique du bâtiment recouvre la maintenance règlementaire en lien avec

les travaux dits du propriétaire. En 2023, 1 M€ ont été mandatés à cet effet.

Les charges de personnel concernent la part des agents qui travaillent pour le compte de ce budget annexe. Le montant de 35 K€ a été remboursé en 2022 au budget de l'Eurométropole.

Les recettes réalisées en 2023 sont de 1,2 M€ et concernent notamment les contributions des trois collectivités partenaires, en application des différentes clés de répartition précisées dans la convention tripartite.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 5 K€ et concernent des travaux d'installations générales et d'agencement.

Les recettes de la section d'investissement se composent des subventions des trois

collectivités partenaires titrées pour 14,6 K€

La section d'investissement est en excédent de 86,2 K€ (avec un résultat reporté de 76,6 K€).

V. LES PARTICIPATIONS DANS LES S.E.M. ET S.P.L.

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE	type	Capital social	% détenu par la Ville	valeur nominale participation
Objet social				
LOGEMENT				
HABITATION MODERNE la construction et la gestion - pour son compte ou pour le compte de tiers - d'immeubles de toute nature, en France et à l'étranger	SEM	1 500 000 €	52,76%	791 400 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
LOCUSEM la réalisation d'études, d'opérations d'aménagement, construction, rénovation, restauration, gestion immobilière, entretien d'immeubles et d'équipements et réalisation d'actions dans les quartiers dans le domaine immobilier	SEM	14 261 256,90 €	16,22%	2 313 176 €
RESEAU GDS l'exploitation, entretien et développement des réseaux de distribution de gaz	SEM	9 778 000 €	50,06%	4 894 867 €
SAMINS la gestion du Marché d'intérêt national qui regroupe les opérateurs grossistes, producteurs, prestataires de services et acheteurs des secteurs alimentaires et horticoles	SEM	1 184 730 €	24,78%	293 576 €
STRASBOURG EVENEMENTS la gestion, l'animation et la promotion d'équipements publics locaux, ainsi que la conception, l'organisation, la participation, le financement direct ou en partenariat, de toute manifestation	SEM	1 460 279 €	16,70%	243 867 €
DEPLACEMENT-STATIONNEMENT				
PARCUS l'étude, la construction et l'exploitation, à l'intérieur du territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg, de parcs de stationnement et de toutes les installations commerciales, administratives ou autres, qui pourraient y être rattachées	SEM	2 800 000 €	10%	280 000 €
AMENAGEMENT				
SERS la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement foncier, économique et social, d'activités de gestion, de prestations ou d'exploitation de services ou biens, de toutes les opérations de constructions nécessaires à la vie économique sociale	SEM	8 068 800 €	25,97%	2 095 467 €
SPL des deux Rives aménagement de la ZAC 2 rives opération BV	SPL	5 000 000 €	50%	2 500 000 €
Total participation Ville au 31-12-2023				13 412 353 €

VI. LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES

Un des objectifs des ratios publiés, sinon le principal, est de permettre de comparer les données de la Ville à celles d'autres collectivités d'égale importance.

Un certain nombre de ratios peuvent présenter par ailleurs des différences avec ceux qui seraient calculés avec des données contenues dans ce rapport de présentation, chiffres en valeur absolue ou en pourcentage.

Ceci procède en fait des modalités de calcul très strictes des ratios présentés ci-après, élaborées par le Ministère de l'Intérieur, appliquées à l'ensemble du territoire français et énumérant de façon précise les dépenses et les recettes à prendre en compte aux numérateurs et dénominateurs des fractions.

**RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES
VILLE DE STRASBOURG**

RATIOS	DEFINITION	DETERMINATION	2020	2021	2022	Moyenne de la strate 2022	2023
N°							
VOLUME DU BUDGET							
A1	Expression du volume budgétaire par habitant	Dépenses réelles totales / population	1 770 €	1 761 €	1 919 €		1 975 €
A- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Ratio 1	Evaluation de la charge totale de fonctionnement par habitant	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 224 €	1 296 €	1 394 €	1 214 €	1 407 €
Ratio 7	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux frais de personnel	Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	55,2%	53,9%	51,3%	58,8%	51,8%
A2	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux intérêts de la dette	Intérêts de la dette / Dépenses réelles de fonctionnement	0,7%	0,6%	0,6%		1,8%
A3	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux charges de gestion générale	Charges de gestion générale / Dépenses réelles de fonctionnement	21,3%	23,8%	23,3%		27,0%
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET CAPACITE D'EPARGNE							
Ratio 3	Evaluation des ressources courantes totales par habitant	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 406 €	1 449 €	1 620 €	1 411 €	1 663 €
Ratio 6	Produit de la dotation globale de fonctionnement, en euros par habitant	Dotation globale de fonctionnement / Population	160 €	162 €	165 €	214 €	169 €
Ratio 2	Produit des impositions directs	Produit des impositions directes / Population	611 €	640 €	652 €	728 €	712 €
B1	Taux d'épargne : part des recettes de fonctionnement hors cessions affectées à la couverture des dépenses d'investissement	Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	10,7%	9,2%	8,5%		9,8%
C- EFFORT D'EQUIPEMENT ET FINANCEMENT							
Ratio 4	Evaluation de l'effort d'équipement par habitant	Dépenses d'équipement brut / Population	272 €	277 €	316 €	253 €	366 €
Ratio 10	Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	19,4%	19,1%	19,5%	17,9%	22,0%
D- CHARGE DE LA DETTE							
Ratio 5	Evaluation de l'endettement total par habitant	Dettes totales (au 31/12) / Population	848 €	951 €	1 048 €	1 080 €	1 129 €
D1	Part des recettes courantes correspondant à la charge de la dette pour l'exercice considéré	Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	5,8%	6,0%	8,9%		7,2%
Ratio 11	Importance relative de l'encours de la dette (capital restant dû)	Dettes totales au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement	60,5%	65,7%	64,7%	76,6%	68,0%
D2	Capacité de désendettement, en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette	Dettes totales au 31/12 / Epargne brute	5,8	7,3	8,1		7,4
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant	Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette (capital) / Recettes réelles de fonctionnement	92,3%	95,0%	94,5%	93,5%	90,3%